

RAPPORT ANNUEL

2015

EXERCICE

terminé

le 26 décembre 2015



GROUPE VISION
NEWLOOK INC.

(Auparavant Lunetterie New Look inc.)

Table des matières

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL	2
MESSAGE DU PRÉSIDENT	4
RAPPORT DE GESTION	6
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	29
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	30
Rapport de l'auditeur indépendant	31
États consolidés du bénéfice net et du résultat global	32
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	33
Bilans consolidés	34
États consolidés des variations des capitaux propres	35
Notes aux états financiers consolidés	36
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	Endos

Assemblée générale annuelle des actionnaires
6 mai 2016 à 10 h (heure de Montréal)
Le Ritz-Carlton, Salon Or
1228, rue Sherbrooke Ouest
Montréal, Québec

Message du président du conseil

Pour l'exercice terminé le 26 décembre 2015



Accent sur l'exploitation et la croissance stratégique en 2015

Les derniers 36 mois ont été une période très active pour le groupe Vision New Look qui a alors fait un grand bond en avant en ce qui concerne la croissance de l'entreprise et la poursuite du plan d'action stratégique. Le groupe est maintenant le deuxième plus grand groupe de magasins de détail en optique au Canada, avec ses 193 succursales, à la fin de 2016, et sa position de leader au Québec, dans les Maritimes et en Ontario et ce, grâce à ses trois bannières dynamiques bien établies: Lunetterie New Look, Vogue Optical et Greiche & Scaff.

Faits saillants de 2015

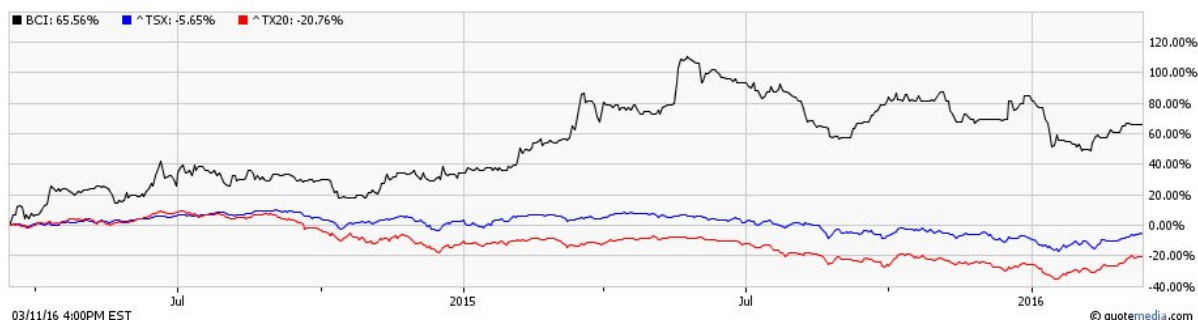
Voici les faits saillants de 2015. Plus de détails sont également fournis dans le message annuel d'Antoine Amiel, président :

- Le 1^{er} juin, la société a changé son nom pour Groupe Vision New Look inc. et a adopté une nouvelle structure de gestion reflétant sa récente croissance spectaculaire et l'ampleur de ses activités.
- Le chiffre d'affaires de 2015 a augmenté de 24,5 % par rapport à l'année dernière pour atteindre un niveau record de 175 millions \$
- Le BAIIA ajusté^(a) a été de 33,5 millions \$ en 2015 (2,44 % par action sur une base diluée) comparativement à 27 millions \$ l'année précédente (2,05 \$ par action sur une base diluée), soit une augmentation de 24,0 % (19,0 % par action).
- La croissance des commandes de vente des magasins comparables par rapport à l'année dernière a été bonne à 4,8 %.
- La société a fait des investissements de 9,7 millions \$ relativement à des acquisitions, à l'ouverture et à la rénovation de magasins, à l'équipement de laboratoire et aux technologies de l'information.
- Les flux de trésorerie d'exploitation avant la variation des éléments du fonds de roulement ont été importants à 27,7 millions \$, soit une augmentation de 3,5 millions \$ sur l'année dernière. Ils représentent 2,01 \$ par action (sur une base diluée) par rapport à 1,83 \$ l'année dernière.
- Au cours de l'exercice, la société a diminué sa dette de 12,3 millions \$ et amélioré son ratio de la dette nette par rapport au BAIIA ajusté^(a), en le réduisant à 1,67 comparativement à 2,20 à la fin de l'année dernière.
- Le bénéfice net attribuable aux actionnaires a atteint 9,2 million \$ en 2015, en hausse de 17,8 % sur l'année dernière. Le bénéfice net par action a augmenté de 0,07 \$ pour atteindre 0,68 \$ (0,67 \$ sur une base diluée).
- Le bénéfice net ajusté^(a) attribuable aux actionnaires a été de 12,6 millions \$ (0,92 \$ par action) en 2015 comparativement à 9,4 millions \$ (0,72 \$ par action) l'année précédente.
- En novembre, la société a conclu un règlement satisfaisant avec l'Agence du revenu du Canada concernant certaines positions fiscales prises par la société lors de la conversion de la structure de fiducie en une société par actions en mars 2010.
- La solide performance financière et opérationnelle de la société en 2015 lui a permis de maintenir ses versements de dividendes trimestriels de 0,15 \$ par action.

Ces faits saillants ont contribué à la très bonne performance du cours de l'action ordinaire de Vision New Look au cours de l'année.

Performance à la bourse

Du 1^{er} janvier au 31 décembre, les actions de la société se sont négociées entre 22.14 \$ et 36.27 \$ par action, le cours de clôture étant de 30.50 \$. Les bons résultats de Vision New Look ont permis à ses actions de surpasser l'indice composé TSX et l'indice des sociétés de petite capitalisation Small Cap Index.



Message du président du conseil

Pour l'exercice terminé le 26 décembre 2015

Changement de nom et de structure de gestion

En harmonie avec la stratégie d'acquisition et d'exploitation de bannières distinctes et bien établies et les visées pancanadiennes, le 1^{er} juin 2015, le nom de la société Lunetterie New Look inc. a été changé pour Groupe Vision New Look inc. Par la même occasion, une nouvelle structure de gestion a été adoptée. Antoine Amiel a été nommé président de l'entité mère du groupe laquelle est responsable des opérations consolidées, des finances, du développement stratégique, des activités du laboratoire, des technologies de l'information et des achats. Les sociétés et divisions opérationnelles continueront leurs activités respectives sous les bannières Lunetterie New Look, Vogue Optical et Greiche & Scaff.

Perspectives

La direction croit que les récentes acquisitions, incluant celle de Vogue Optical (décembre 2013), celle de Greiche & Scaff (octobre 2014) et celle de iVision (février 2016) renforcent grandement la position de Vision New Look en tant que leader dans l'industrie de l'optique dans l'est du Canada. Nos priorités actuelles ainsi que nos plans de développement comprennent les objectifs suivants :

- Continuer l'exploration d'autres acquisitions au Québec, dans les provinces maritimes, et ailleurs au Canada;
- Continuer de tirer parti de l'effet de levier des trois bannières principales, soit Lunetterie New Look, Vogue Optical et Greiche & Scaff, lesquelles ont une réputation bien établie depuis longtemps dans leurs marchés respectifs;
- Continuer l'expansion des réseaux Lunetterie New Look, Vogue Optical et Greiche & Scaff dans leurs marchés respectifs par l'ouverture de nouveaux magasins et l'acquisition de cliniques d'optique indépendantes;
- Améliorer les liquidités et le bilan par un programme planifié de remboursements annuels de la dette;
- Renforcer notre position sur le marché par l'expansion et la modernisation continue de nos laboratoires pour les conserver à la fine pointe de la technologie, de même que par un marketing dynamique, la disponibilité d'optométristes et de membres du personnel compétents;
- Continuer d'accroître l'efficacité de l'exploitation en investissant de façon significative dans un nouveau système point-de-vente;
- Continuer d'améliorer notre plateforme Web pour la prise de rendez-vous d'examen de la vue et pour les commandes de verres de contact ainsi que l'information fournie au public par notre vitrine Web et notre infolettre sur les tendances de la mode en lunetterie.

L'équipe de direction et les membres du conseil d'administration

Je félicite Antoine Amiel et l'équipe de la haute direction chez Vision New Look inc. : Derrick Giannoumis, Mario Pageau, Martin Galerneau et Franca Russo. Je félicite aussi les dirigeants des trois bannières, soit Martial Gagné, France Reimnitz, Caroline Rouleau et Marie-Josée Mercier chez Lunetterie New Look; John MacLeod, Juanita Leary et Regan Lewis chez Vogue Optical; et Martial Gagné et Derrick Giannoumis chez Greiche & Scaff.

Un remerciement particulier aux membres du conseil d'administration pour leur appui continu, leur aide et leurs conseils. Les derniers 36 mois ont été très exigeants pour le conseil d'administration et ses comités dans leur soutien du haut niveau d'activités au sein des sociétés.

Finalement, un remerciement sincère à Bill Ferguson de la part de nous tous. Bill ne posera pas sa candidature pour réélection au conseil d'administration lors de l'assemblée générale en mai prochain. Il s'est impliqué dans Vision New Look et ses sociétés antérieures depuis plus de 20 ans. Ses sages conseils, son bon sens et son talent pour les affaires nous manqueront. Nous garderons sûrement contact avec lui dans l'avenir. Encore merci Bill !

Nous sommes tous confiants que Vision New Look continuera sa progression en 2016 et dans les années à venir.

W. John Bennett

Président du conseil

Groupe Vision New Look inc.

- a) *Le BAIIA, le BAIIA ajusté et le bénéfice net ajusté ne sont pas des mesures normalisées selon les IFRS et il est peu probable que l'on puisse les comparer à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Les investisseurs doivent être conscients que ces mesures ne doivent pas être interprétées comme une alternative au bénéfice net ou aux flux de trésorerie, lesquels sont déterminés conformément aux IFRS. Se référer aux rubriques BAIIA et BAIIA ajusté et Bénéfice net et bénéfice net ajusté pour les définitions et les rapprochements au bénéfice net.*

Message du Président

Pour l'exercice terminé le 26 décembre 2015



Vue d'ensemble

Nous nous efforçons d'être la destination de choix des Canadiens pour les soins visuels et les lunettes. Fidèles à cette ambition, nous avons en 2015 fait une nouvelle avancée en élargissant notre empreinte, cette fois dans le sud-ouest de l'Ontario. En même temps, nos bannières Lunetterie New Look, Greiche & Scaff et Vogue Optical ont poursuivi leur croissance organique et bénéficié des synergies de groupe engendrées par notre volume croissant et notre recherche constante d'une meilleure efficacité dans la vente au détail et le contrôle des coûts.

Comme John l'a mentionné, conformément à notre stratégie d'acquisitions de bannières indépendantes bien établies dans la vente au détail en optique et nos aspirations pancanadiennes, nous avons en juin dernier changé le nom de la société pour Groupe Vision New Look et adopté une structure de gestion de société mère pour laquelle j'ai été nommé président. La société mère est responsable entre autres de la consolidation générale de l'exploitation, des finances, du développement stratégique, des activités de laboratoire, des technologies de l'information ainsi que des achats. Je tiens à remercier le conseil d'administration pour la confiance qu'il m'accorde par cette nomination et ces nouvelles responsabilités.

Les facteurs de croissance de la rentabilité

Au cours des trois dernières années, nous sommes passés d'une bannière unique comptant 70 magasins, principalement au Québec, à un réseau de trois bannières comptant 193 magasins à la fin de 2015 et dominant le marché de l'est du Canada, allant des Maritimes à l'ouest de l'Ontario.

Même si la société a triplé de volume, il reste amplement de place pour la croissance.

La démographie est le plus important facteur de croissance: plus de 90 % de la population âgée de plus de 55 ans a besoin de correction visuelle. Les plus jeunes générations, subissant l'impact du style de vie numérique, voient leur santé visuelle affectée plus tôt et plus sérieusement. Le vieillissement et l'exposition aux affichages dynamiques sont des tendances qui ne sont pas près de disparaître dans un avenir prochain.

La consolidation du marché est le deuxième facteur de croissance. Le marché canadien de l'optique est toujours fragmenté car plus de 60% des magasins à travers le Canada sont détenus et exploités de façon indépendante. À ce jour, nous sommes le chef de file dans la consolidation et nous avons l'intention de continuer sur cette voie en recherchant des opportunités d'acquisition qui sont pertinentes et qui contribuent à notre croissance, en tirant avantage de notre chaîne d'approvisionnement verticalement intégrée, et en partageant nos meilleures pratiques d'exploitation. L'acquisition de iVision, annoncée en décembre 2015 et conclue en janvier 2016, nous donne l'opportunité de prendre notre place dans le marché stratégique du sud-ouest de l'Ontario avec une solide base comptant 15 magasins, allant de Oakville à London.

Les produits de l'optique sont notre troisième facteur de croissance. En exploitant notre laboratoire principal de fabrication de lentilles à même notre centre de distribution, nous avons l'opportunité récurrente de lancer des produits optiques faits sur mesure pour les besoins évolutifs de nos clients. Au cours de l'exercice 2015, nous avons lancé, entre autres, un traitement de lentille favorisant la santé oculaire en bloquant la lumière bleue nocive émise par les écrans plats, laquelle affecte à long terme la rétine et dérègle le sommeil. L'ampleur de notre groupe nous donne un pouvoir d'achat qui se traduit par des rapports privilégiés avec les fournisseurs de montures ainsi que la capacité de lancer des collections de montures les plus prisées, telles Michael Kors, Max Mara et autres.

Notre réputation repose sur la discipline de nos finances et la pertinence de nos acquisitions. Nous pouvons donc offrir une rentabilité soutenue et une valeur substantielle à nos actionnaires.

D'excellents résultats en 2015

Pour une cinquième année consécutive, nous avons obtenu un BAIIA ajusté record qui a augmenté de 24,0 % pour atteindre 33,5 millions \$ comparativement à l'exercice 2014. Notre BAIIA ajusté par action (sur une base diluée) a atteint 2,44 \$, soit une augmentation de 19,0 % par rapport à 2014 et de 66,0 % par rapport à 2013 alors que nous lançons notre plan de croissance stratégique. Notre marge d'exploitation (BAIIA ajusté en tant que % du chiffre d'affaires) s'est maintenu au-dessus de 19 % tout en intégrant des bannières nouvellement acquises qui étaient moins rentables que notre groupe initial de magasins Lunetterie New Look.

Malgré des charges ponctuelles de 2,8 millions \$ en lien avec un règlement fiscal, le bénéfice net a atteint 9,2 millions \$, en hausse de 17,8 % sur l'année 2014, et le bénéfice net par action (sur une base diluée) est passé de 0,59 \$ à 0,67 \$, soit une hausse de 13,6 %.

Message du Président

Pour l'exercice terminé le 26 décembre 2015

Nous nous concentrons sur l'implantation des synergies et recherchons les opportunités de réduire les coûts à travers nos bannières en plus de partager nos meilleures pratiques.

La diminution de la dette favorise la croissance

Nous avons diminué le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA ajusté, passant ainsi de 2.6 à la fin de 2013 à 1.6 à la fin de 2015 et ce, malgré toutes les acquisitions faites au cours des trois dernières années. Ce rythme de diminution de la dette est la preuve concrète de notre solide performance au niveau de l'exploitation et notre capacité de générer des flux de trésorerie. Il en résulte que Groupe Vision New Look est en bonne position pour financer une importante croissance à venir, soit organique, soit par acquisition, et pour maintenir son taux de dividende actuel.

Responsabilité sociale

Être au carrefour des soins de santé et de la vente au détail nous incite à fournir des produits et services socialement, écologiquement et éthiquement responsables.

Notre personnel fait partie d'une organisation guidée par les valeurs de respect, de passion, d'innovation et d'excellence. Nous avons tous accès à des formations approfondies dans les domaines techniques, professionnels et de vente au détail. La promotion interne étant enracinée dans l'organisation, nous avons été ravis encore une fois cette année de promouvoir au niveau de la société mère deux employés à des postes de vice-président et un autre au poste de premier vice-président. Ces promotions sont la conséquence de la passion de ces gestionnaires pour notre entreprise et de leurs années de service avec la société, soit sept et seize ans respectivement. La promotion interne s'étend aussi aux unités d'affaires. Derrick Giannoumis, antérieurement avec la division Greiche & Scaff, a été nommé chef de la direction financière de Groupe Vision New Look en juin.

Notre engagement envers la communauté s'exprime par notre partenariat avec des organismes de bienfaisance locaux et provinciaux tels que la Fondation Rêves d'enfants dans les Maritimes et la Fondation des maladies de l'oeil au Québec. Dans le domaine professionnel, nous soutenons les écoles de formation d'opticiens et d'optométristes. Groupe Vision New Look exploite à la fois des sites de vente au détail et des sites de fabrication et d'entrepôt. Nous avons mis l'accent sur la réduction de notre consommation d'énergie, que ce soit par l'utilisation de l'éclairage DEL ou par la sensibilisation de nos employés à investir continuellement dans des équipements de fabrication plus productifs. À l'échelle du groupe, nous gérons également un programme de recyclage des matériaux d'emballage et des déchets de fabrication.

Perspectives pour 2016 et au-delà

Pour 2016 et les années à venir, nous avons l'intention de poursuivre notre stratégie de croissance et d'acquisition dynamique et rentable, tout en maintenant notre réputation pour notre discipline financière et notre prudence dans les acquisitions et autres investissements.

Remerciements

Je tiens à souligner les efforts de nos 1 464 employés œuvrant au sein des différentes bannières et des deux centres de fabrication / distribution car leur passion et leur dévouement font de Groupe Vision New Look une famille accueillante pour les nouveaux membres et une entreprise prospère centrée sur le client.

Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude aux membres du conseil d'administration pour leurs conseils et à nos actionnaires pour leur confiance.

Antoine Amiel

Président

Groupe Vision New Look inc.

- a) *Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure normalisée selon les IFRS et il est peu probable que l'on puisse le comparer à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Les investisseurs doivent être conscients que cette mesure ne doit pas être interprétée comme une alternative au bénéfice net ou aux flux de trésorerie, lesquels sont déterminés conformément aux IFRS. Se référer aux rubriques BAIIA et BAIIA ajusté du rapport de gestion pour plus de détails.*

RAPPORT DE GESTION

2015

EXERCICE

terminé

le 26 décembre 2015



(Auparavant Lunetterie New Look inc.)

Rapport de gestion

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

FAITS SAILLANTS

Les faits saillants du quatrième trimestre de 2015 et 2014 ainsi que l'exercice terminé le 26 décembre 2015 comparés aux exercices de 2014 et 2013 :

	Quatrième trimestre		Exercice		
	2015	2014	2015	2014	2013
Chiffre d'affaires	44 614 \$	40 809 \$	174 555 \$	140 245 \$	90 971 \$
Écart	9,3 %		24,5 %	54,2 %	
Écart des commandes de ventes des magasins comparables ^(a)	4,3 %	4,4 %	4,8 %	1,7 %	3,7 %
BAIIA ajusté^(b)	9 665 \$	7 501 \$	33 526 \$	27 030 \$	15 780 \$
Écart	28,8 %		24,0 %	71,3 %	
% du chiffre d'affaires	21,7 %	18,4 %	19,2 %	19,3 %	17,3 %
Par action (dilué)	0,70 \$	0,55 \$	2,44 \$	2,05 \$	1,47 \$
Écart	27,3 %		19,0 %	39,5 %	
Bénéfice net attribuable aux actionnaires^(c)	3 755 \$	2 023 \$	9 157 \$	7 774 \$	6 240 \$
Écart	85,6 %		17,8 %	24,6 %	
Bénéfice net par action^(c)					
De base	0,28 \$	0,16 \$	0,68 \$	0,61 \$	0,59 \$
Dilué	0,27 \$	0,15 \$	0,67 \$	0,59 \$	0,58 \$
Écart	80,0 %		13,6 %	1,7 %	
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires^(b)	4 167 \$	2 722 \$	12 640 \$	9 433 \$	
Écart	53,1 %		34,0 %	34,3 %	
Par action (dilué)	0,30 \$	0,21 \$	0,92 \$	0,72 \$	0,67 \$
Écart	42,9 %		27,8 %	7,5 %	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variation des éléments du fonds de roulement^(d)	6 954 \$	6 476 \$	27 725 \$	24 258 \$	14 518 \$
Par action (dilué)	0,50 \$	0,47 \$	2,01 \$	1,83 \$	1,34 \$
Écart	6,4 %		9,8 %	36,6 %	
Dépenses en immobilisations ^(e)	3 863 \$	21 814 \$	9 748 \$	25 201 \$	89 352 \$
Augmentation (diminution) de la dette nette pour la période ^(f)	(2 530 \$)	10 693 \$	(12 319 \$)	2 920 \$	54 274 \$
Dividende par action en espèces ^(g)	0,15 \$	0,15 \$	0,60 \$	0,60 \$	0,60 \$
Total des dividendes ^(g)	2 014 \$	1 993 \$	8 037 \$	7 704 \$	6 586 \$
En fin de période					
Total des actifs ^(h)			161 959	161 312	134 581
Passifs à long terme ⁽ⁱ⁾			64 198	68 624	59 343
Dette nette ^(f)			53 224	65 543	62 623
Nombre de magasins ^(j)			193	192	140

- Les magasins comparables sont ceux en exploitation depuis au moins 12 mois. Les ventes sont comptabilisées au moment de la livraison de la marchandise aux clients mais la direction mesure la performance des magasins comparables sur la base des commandes de ventes, qu'elles soient livrées ou non.
- Le BAIIA, le BAIIA ajusté et le bénéfice net ajusté ne sont pas des mesures normalisées selon les IFRS et il est peu probable que l'on puisse les comparer à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Se référer aux rubriques *BAIIA* et *BAIIA ajusté* et *Bénéfice net* et *bénéfice net ajusté* pour les définitions et les rapprochements au bénéfice net.
- Des charges ponctuelles totalisant 2 827 000 \$ ont été comptabilisées en 2015 en lien avec un règlement fiscal décrit à la rubrique *Impôts*. En conséquence, le bénéfice net attribuable aux actionnaires et le bénéfice net par action reflète ce montant

Rapport de gestion

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

pour l'exercice terminé le 26 décembre 2015.

- d) Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant variation des éléments du fonds de roulement et les paiements en lien avec un règlement fiscal étaient de 29 458 000 \$.
- e) Les dépenses en immobilisations incluent des montants financés par prise en charge de dettes, des soldes de prix d'achat ainsi que l'émission d'actions et participations ne donnant pas le contrôle. Se référer à la rubrique *Situation de la trésorerie* pour un rapprochement des investissements dans les actifs à long terme et de leur financement.
- f) La dette nette correspond au total de la dette à long terme, y compris la portion à court terme, à l'emprunt bancaire à court terme et aux dividendes à payer, en sus de la trésorerie
- g) Les montants de dividendes mentionnés dans le tableau ci-dessus se rapportent aux montants déclarés durant les périodes.
- h) L'augmentation du total des actifs en 2014 comparé à 2013 est principalement attribuable à l'acquisition des actifs de Greiche & Scaff.
- i) Les passifs à long terme sont composés de la portion à long terme de la dette à long terme, des avantages incitatifs à la location, des crédits d'impôts à l'investissement et des loyers différés, ainsi que les passifs d'impôts différés.
- j) L'augmentation du nombre de magasins en 2014 est principalement due à l'acquisition de Greiche & Scaff en octobre 2014.

CONTEXTE

Au 1^{er} juin 2015, Lunetterie New Look inc. / New Look Eyewear Inc. a changé sa raison sociale pour adopter celle de Groupe Vision New Look inc. / New Look Vision Group Inc. (« Vision New Look » ou la « société »). Le rapport de gestion porte sur la situation financière, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de Vision New Look, de ses filiales et des entités sur lesquelles Vision New Look a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de façon à influencer sur son rendement sans détenir d'actions de ces entités (Vision New Look, ses filiales et ces entités sont ensemble identifiées comme le « Groupe »). La principale filiale de Vision New Look est Vogue Optical Group Inc. Les bannières Lunetterie New Look et Greiche & Scaff sont exploitées en tant que divisions et non pas par le biais d'entités juridiques distinctes.

Le présent rapport de gestion contient, au besoin, des énoncés prospectifs, des commentaires et analyses fournis dans le but d'aider le lecteur à voir l'entreprise du point de vue de la direction. Ce rapport a pour but d'aider à mieux comprendre nos activités et il devrait être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour l'exercice terminé le 26 décembre 2015.

À moins d'indication contraire, toute l'information contenue dans ce rapport est exprimée en milliers de dollars canadiens et est établie selon les normes internationales d'information financière (IFRS). Des renseignements additionnels sur le groupe sont disponibles sur le site Web www.newlookvision.ca. Les documents d'information continue du groupe, y compris les rapports de gestion annuels et trimestriels, les états financiers annuels et trimestriels, les notices annuelles, les formulaires de procuration, les circulaires d'information et les divers communiqués de presse émis par Vision New Look sont également disponibles par le truchement du système SEDAR sur le site Web www.sedar.com.

VUE D'ENSEMBLE

La société a réussi à se positionner en tant que chef de file du marché canadien de l'optique et est en position d'augmenter son chiffre d'affaires et son BAIIA dans un avenir prévisible. L'amélioration de la performance de l'exploitation ainsi que l'intégration réussie des récentes acquisitions importantes, Vogue Optical (décembre 2013), Greiche & Scaff (octobre 2014) et iVision (février 2016), ont permis à la société d'améliorer sa position déjà solide dans le marché. La société est maintenant le deuxième plus grand détaillant de l'optique au Canada avec 193 magasins, en date du 26 décembre 2015, exploités principalement sous les bannières Lunetterie New Look, Greiche & Scaff et Vogue Optical.

Comme l'indique le tableau des faits saillants, au quatrième trimestre de 2015, une forte augmentation de 4,3 % des commandes de vente des magasins comparables ainsi que l'intégration des récentes acquisitions ont permis à Vision New Look d'améliorer tous ses indicateurs financiers:

- Le BAIIA ajusté a augmenté de 28,8 % pour atteindre 21,7 % du chiffre d'affaires et le montant par action, sur une base diluée, a augmenté de 27,3 %;
- Le bénéfice net par action a augmenté de 80,0 % sur une base diluée;
- Le bénéfice net ajusté a augmenté de 42,9 % sur cette même base.

Rapport de gestion

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

Les faits saillants de l'exercice sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires annuel a augmenté de 24,5 % comparé à l'année dernière pour atteindre un niveau record de 175 millions \$. L'augmentation reflète la forte croissance de ventes des magasins comparables de 4,8 % ainsi que l'ajout de la bannière Greiche & Scaff en octobre 2014.
- Le BAIIA ajusté a augmenté de 24 % par rapport à l'année dernière pour atteindre un chiffre record de 33,5 millions \$ et a augmenté de 19,0 % par action (sur une base diluée) pour atteindre 2,44 \$, une augmentation sur deux ans de 0,97 \$. La société a maintenu un BAIIA ajusté élevé par rapport au chiffre d'affaires de 19,2 %, ce qui est comparable aux années antérieures à 19,3 %.
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (avant les variations des éléments du fonds de roulement) ont augmenté de 3,5 millions \$ ou 14,3 % par rapport à l'année dernière, soit une augmentation de 9,8 % sur une base (diluée) par action ou 50 % sur deux ans.
- Le groupe a réduit sa dette de 12,3 millions \$ pendant l'exercice pour arriver à un ratio de la dette nette par rapport au BAIIA ajusté de 1,67 comparativement à 2,20 à la fin de 2014.
- Le bénéfice net attribuable aux actionnaires a atteint 9,2 millions \$, soit une augmentation de 17,8 % par rapport à l'année dernière. Le bénéfice net par action, de base et dilué, a augmenté de 0,07 \$ pour atteindre 0,68 \$ (0,67 \$ sur une base diluée).
- Le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires a augmenté de 34 % pour atteindre 12,6 millions \$ ou 27,8 % par action (sur une base diluée), soit une augmentation de 37,3 % ou 0,25 \$ sur deux ans.
- En novembre 2015, la société a conclu une entente de règlement avec l'Agence du revenu du Canada concernant l'intention de cette dernière de contester certaines conséquences fiscales découlant de la conversion du Fonds en société par actions en mars 2010.
- La solide performance du groupe lui a permis de maintenir aisément ses versements de dividendes trimestriels aux actionnaires de 0,15 \$ par action.

Vision New Look se concentre sur sa stratégie de croissance au Canada dont le succès est mis en évidence par des résultats d'exploitation importants et par l'acquisition des magasins de la bannière iVision annoncée en décembre 2015 et complétée en février 2016.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le groupe est un chef de file dans l'est du Canada dans les produits et services d'optique. Au 26 décembre 2015, le groupe exerçait ses activités sous trois bannières principales : Lunetterie New Look, Vogue Optical et Greiche & Scaff. Le réseau du groupe est composé de 193 succursales spécialisées dans les soins de la vue. Ces succursales sont principalement situées au Québec et dans les provinces de l'Atlantique : Québec (118), Nouvelle-Écosse (22), Nouveau-Brunswick (22), Terre-Neuve-et-Labrador (14), Ontario (8), Île-du-Prince-Édouard (6), Saskatchewan (2) et Colombie-Britannique (1). Le groupe exploite un laboratoire de fabrication de lentilles ophtalmiques et un centre de distribution à Ville St-Laurent, au Québec, et un laboratoire de fabrication de lentilles ophtalmiques à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard.

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés du groupe pour l'exercice terminé le 26 décembre 2015 ont été approuvés par le conseil d'administration sur la recommandation du comité d'audit.

MÉTHODES COMPTABLES

Conformité aux Normes internationales d'information financière (IFRS)

La société présente ses états financiers sur la base des IFRS émis par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). L'utilisation des IFRS est obligatoire pour les sociétés publiques telles que Vision New Look.

Fin d'exercice

Le dernier samedi de décembre marque la fin d'exercice de la société. Les exercices financiers de 2015 et de 2014 comprenaient chacun 52 semaines.

Rapport de gestion

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

Nouvelles normes adoptées en 2015

En 2015, la société a adopté de façon anticipée l'*Initiative concernant les informations à fournir* (modifications d'IAS 1), qui serait par ailleurs devenue applicable à compter de son exercice 2016. Les modifications précisent notamment qu'une entité n'a pas à fournir de l'information particulière, même si une norme dresse une liste d'exigences spécifiques ou minimales, si l'information en résultant est non significative. La direction a par conséquent condensé certaines descriptions d'information, telles que celles concernant les instruments financiers, et elle a l'intention de continuer à mettre l'emphasis sur l'information significative.

Au cours de 2015, il y a eu plusieurs modifications faites aux IFRS, ou interprétations qui, selon le point de vue de la direction, n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers du groupe.

Principales estimations comptables

Pour dresser des états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations, lesquelles sont fondées sur l'expérience des exercices précédents et sur le meilleur jugement de la direction. La direction revoit continuellement ces estimations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les principales estimations utilisées pour dresser les états financiers consolidés de la société sont présentées dans les paragraphes ci-après.

Provision pour désuétude

Bien que la société cherche continuellement à augmenter la rotation des stocks pour diminuer le risque de désuétude et augmenter les liquidités, la direction estime une provision pour désuétude à l'égard des stocks à rotation lente. De telles estimations sont basées sur l'expérience historique des stocks liquidés, donnés à des organismes de charité ou détruits.

Durée d'utilité des immobilisations corporelles et des actifs incorporels

En vue de calculer l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, il faut faire des estimés de leur durée d'utilité. Des facteurs comme le risque de désuétude engendré par les nouvelles technologies, l'objectif de la société d'utiliser de l'équipement à la fine pointe de la technologie, ainsi que la présentation de magasins modernes sont considérés.

Répartition du prix d'achat d'une entreprise

Lors de l'acquisition d'une entreprise, la direction répartit le prix d'achat sur les actifs et passifs sous-jacents conformément aux IFRS. Ainsi, la direction détermine les actifs incorporels comme les relations clients, les ententes contractuelles, les noms commerciaux et les baux comportant des loyers inférieurs ou supérieurs à ceux du marché. Ces actifs et passifs sont évalués en faisant des hypothèses relativement aux revenus, frais d'exploitation et taux d'actualisation prévus. Les actifs incorporels autres que les noms commerciaux Lunetterie New Look, Vogue Optical et Greiche & Scaff sont amortis sur la période estimative des bénéfices attendus de leur utilisation.

Instruments financiers

La valeur comptable des soldes ne portant pas intérêt du prix d'achat d'une entreprise et de l'emprunt ne portant pas intérêt a été déterminée en actualisant la valeur nominale selon des taux de 5 à 8 %.

La société utilise deux types de dérivés : les contrats de change à terme et le swap de taux d'intérêt. Les deux types sont évalués à la juste valeur dans le bilan et la variation de la juste valeur est reflétée dans les résultats. La société n'utilise pas la comptabilité de couverture.

Provisions

La société a comptabilisé des provisions à titre de passifs afin de couvrir les paiements futurs prévus relativement aux garanties des produits, aux obligations de remise en état à la cessation des baux, aux contrats déficitaires et à la restructuration. Les deux derniers éléments se rapportent à l'acquisition de Greiche & Scaff en 2014. Les montants sont fondés sur les données historiques, sur l'expérience passée ainsi que sur les meilleures connaissances de la direction concernant les événements actuels et les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir.

Rapport de gestion

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

Juste valeur de la rémunération à base d'actions

La rémunération à base d'actions, comme les options sur actions accordées aux employés, est comptabilisée à titre de charge même si aucun décaissement n'est requis. Les options sur actions attribuées sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution selon la méthode connue sous le nom de modèle d'évaluation des options Black et Scholes. Ce modèle tient compte des facteurs tels la durée prévue des options, la volatilité prévue du titre sous-jacent et les dividendes prévus. La détermination de ces facteurs est basée sur l'expérience historique, la performance financière de la société ainsi que les plans d'expansion de la société et l'environnement économique.

Test de dépréciation d'actifs

Les normes comptables exigent des tests de dépréciation pour les actifs à long terme tels que les immobilisations corporelles, les actifs incorporels et le goodwill. Les tests impliquent la formulation d'hypothèses relativement à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs provenant de ces actifs. Les données historiques ainsi que les plans d'expansion sont les principales sources d'information utilisées dans ces circonstances. À la suite de ces tests, aucune dépréciation n'a été nécessaire en 2015 et en 2014.

Impôts et crédits d'impôts

Le calcul de la charge d'impôts et des crédits d'impôts pour recherche et développement, pour formation ou pour investissements requiert du jugement afin de déterminer les activités ou dépenses admissibles à une déduction ou un crédit. Un jugement similaire est nécessaire pour évaluer le droit d'utiliser des pertes fiscales ou crédits d'impôts reportés provenant de réorganisations antérieures. L'incidence de cotisations d'impôts différentes des calculs de la société pourrait être importante.

IFRS publiées mais non encore en vigueur

L'*International Accounting Standards Board* a publié des normes, amendements ou interprétations révisés qui n'étaient pas encore en vigueur au 26 décembre 2015. Ceux concernant la comptabilité de location sont de loin les plus pertinents. Deux autres modifications pourraient avoir une incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

Importantes réformes de la comptabilité de location

L'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location* qui représente l'achèvement d'un projet à long terme concernant la comptabilité de location. IFRS 16 impose aux preneurs de constater tous les contrats de location à l'état de la situation financière en comptabilisant un droit d'utilisation et une obligation locative. Une exemption est permise pour les contrats de location à court terme et pour les contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur. La nouvelle norme s'applique aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2019. Dans le cas de Vision New Look, entendu que la fin de son exercice est le dernier samedi du mois de décembre, cette nouvelle norme deviendra obligatoire pour l'exercice financier de 2020. L'adoption anticipée est permise en autant que IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, soit appliqué. Le groupe a amplement de temps pour se préparer à la transition. En guise de l'indication de l'incidence de IFRS 16, le groupe a comptabilisé un montant de 52 millions \$ à titre d'engagement dans des baux.

Deux autres modifications pertinentes

Classification des actifs financiers (IFRS 9). Cette nouvelle norme amène des modifications dans le classement et la mesure des actifs financiers. La norme révisée s'appliquera aux états financiers débutant le ou après le 1^{er} janvier 2018. Son incidence reste à déterminer.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients (IFRS 15). Cette nouvelle norme établit un modèle de comptabilisation des produits fondé sur le contrôle et fournit des indications supplémentaires sur plusieurs sujets non couverts en détails par les normes IFRS actuelles. Elle s'appliquera aux exercices financiers débutant le ou après le 1^{er} janvier 2018 et l'adoption anticipée est permise. Pour le moment, la direction ne prévoit pas d'incidence majeure, le cas échéant, sur les états financiers consolidés de la société.

Rapport de gestion

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice terminé le 26 décembre 2015 a atteint 174,6 millions \$, une augmentation de 24,5 % par rapport à 2014.

Au quatrième trimestre de 2015, le chiffre d'affaires a atteint 44,6 millions \$, soit une augmentation de 9,3 % par rapport au quatrième trimestre l'année dernière. La hausse est principalement attribuable à l'ajout de 49 magasins depuis octobre 2014 ainsi qu'à la croissance des ventes des magasins comparables des bannières Lunetterie New Look et Vogue Optical.

Les produits composant le chiffre d'affaires sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients. Par contre, la direction mesure la performance des magasins comparables sur la base des commandes de ventes. Ces dernières ont augmenté de 4,3 % au quatrième trimestre et de 4,8 % pour l'exercice terminé le 26 décembre 2015. Les magasins comparables sont définis comme étant ceux en exploitation depuis les 12 derniers mois.

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation pour le quatrième trimestre et l'exercice terminés le 26 décembre 2015 se résument comme suit:

	Quatrième trimestre		Exercice	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Chiffre d'affaires	44 614	40 809	174 555	140 245
Matériaux utilisés	9 099	8 516	37 185	29 456
% du chiffre d'affaires	20,4%	20,9%	21,3%	21,0%
Rémunération du personnel				
Salaires et charges sociales	14 352	13 769	56 903	46 624
% du chiffre d'affaires	32,2%	33,7%	32,6%	33,2%
Rémunération à base d'actions	178	65	627	422
Frais connexes aux acquisitions d'entreprises	482	249	897	1 563
Autres frais d'exploitation (excluant les frais connexes aux acquisitions d'entreprises)	11 537	11 662	46 999	37 789
% du chiffre d'affaires	25,9%	28,6%	26,9%	26,9%
Total des frais d'exploitation	35 648	34 261	142 611	115 854
% du chiffre d'affaires	79,9%	84,0%	81,7%	82,6%

Matériaux utilisés

Les matériaux utilisés comprennent les montures, les lentilles et les fournitures de fabrication. Le coût des matériaux inclut les gains et pertes de change liés à l'achat de ces matériaux. Le coût des matériaux utilisés a diminué de 0,5 % du chiffre d'affaires pour le quatrième trimestre et a augmenté de 0,3 % pour l'exercice terminé le 26 décembre 2015. La diminution, en pourcentage du chiffre d'affaires, est principalement attribuable aux rabais des fournisseurs enregistrés au quatrième trimestre compensés par des améliorations apportées à la gamme de produits. L'augmentation de 0,3 % par rapport au chiffre d'affaires de l'année découle des améliorations apportées à la gamme de produits.

Rémunération du personnel

La rémunération du personnel inclut les salaires, les primes, les jetons de présence des administrateurs, ainsi que les charges sociales pour tous les employés et administrateurs. La plus grande partie de la rémunération concerne les employés des magasins, y compris les opticiens. La rémunération du personnel a diminué de 1,5 % au quatrième trimestre et de 0,6 % pour l'exercice terminé le 26 décembre 2015. Les principaux facteurs responsables de ces diminutions sont les efforts déployés pour contrôler les salaires ainsi que l'augmentation du volume de production qui a facilité l'effet de levier de la composante fixe des salaires.

Rapport de gestion

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

La rémunération à base d'actions pour une période représente la juste valeur des options de Vision New Look attribuées aux employés et dont les droits sont acquis au cours de cette période. Plus d'options ont été attribuées en 2015 (232 500 par rapport à 196 000 en 2014) et la juste valeur moyenne par option est passée à 5,43 \$ en 2015 de 2,55 \$ en 2014.

Frais connexes aux acquisitions d'entreprises

Les frais connexes aux acquisitions d'entreprises incluent les honoraires professionnels encourus spécifiquement lors du processus d'acquisition, que cette acquisition soit réalisée ou non. Les chiffres de 2015 réfèrent aux projets en cours alors que ceux de 2014 réfèrent principalement à l'acquisition de Greiche & Scaff.

Autres frais d'exploitation (excluant les frais connexes aux acquisitions d'entreprises)

Les autres frais d'exploitation comprennent les frais d'occupation des magasins, des installations de fabrication et de distribution, et du siège social, de même que les frais de ventes et d'administration générale. Ils incluent aussi les gains et pertes de change liés à ces frais ainsi que les gains et pertes découlant de la variation de la valeur des contrats de change. Les amortissements ne sont pas inclus car ils sont présentés séparément.

Au quatrième trimestre, les autres frais d'exploitation, exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, ont diminué, passant de 28,6 % l'année dernière à 25,9 % cette année. Pour l'exercice complet de 2015, ce ratio est demeuré inchangé par rapport à l'année dernière. Cette performance reflète l'incidence de programmes de rationalisation des dépenses et la consolidation des résultats de Greiche & Scaff dont les coûts d'occupation sont plus élevés que les autres bannières du fait que les magasins se trouvent dans des centres commerciaux.

La direction a établi une politique visant à couvrir par des contrats de change approximativement 50 % des achats en dollars américains prévus pour la prochaine période de 12 mois. Au 26 décembre 2015, des contrats de change pour l'achat de 1 730 000 \$US à 3 460 000 \$US, tout dépendant du taux au comptant lors de l'achat, à un taux pondéré de 1,294 CAD étaient en cours alors que le taux au comptant était de 1,3854 CAD. Comme la comptabilité de couverture n'est pas utilisée, les variations de juste valeur des contrats de change sont comptabilisées dans les résultats. Tel qu'indiqué dans le tableau suivant, ils représentent une perte de 39 000 \$ au quatrième trimestre de 2015 et une perte de 58 000 \$ pour l'exercice.

BAIIA et BAIIA ajusté

Le groupe définit le BAIIA et le BAIIA ajusté selon le tableau ci-dessous. Il faut noter que ces mesures de performance ne sont pas normalisées en vertu des IFRS et ne peuvent être comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Le groupe croit que ces mesures de performance sont des mesures financières utiles car elles aident à déterminer la capacité de l'entreprise à générer des flux de trésorerie liés à l'exploitation. Les investisseurs doivent être conscients que le BAIIA et le BAIIA ajusté ne doivent pas être interprétés comme une mesure alternative au bénéfice net ou aux flux de trésorerie, lesquels sont déterminés conformément aux IFRS. Un rapprochement du bénéfice net, du BAIIA et du BAIIA ajusté est présenté ci-dessous:

Rapport de gestion

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

	Quatrième trimestre		Exercice	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net	3 741	2 019	9 201	7 825
Amortissements et perte sur cession	2 773	2 524	11 024	8 999
Frais financiers, après les revenus d'intérêts	919	1 136	4 419	4 209
Impôts	1 533	869	7 300	3 358
BAIIA	8 966	6 548	31 944	24 391
Rémunération à base d'actions	178	65	627	422
Perte nette (gain net) sur la variation de la juste valeur des contrats de change	39	(68)	58	(53)
Frais connexes aux acquisitions d'entreprises ^(a)	482	249	897	1 563
Frais de restructuration		707		707
BAIIA ajusté	9 665	7 501	33 526	27 030
Écart en \$	2 164		6 496	
Écart en %	28,8%		24,0%	
% du chiffre d'affaires	21,7%	18,4%	19,2%	19,3%
Par action (dilué)	0,70	0,55	2,44	2,05

a) Les frais connexes aux acquisitions d'entreprises comprennent principalement des honoraires juridiques et autres honoraires liés aux acquisitions d'entreprises, qu'elles soient réalisées ou en cours de réalisation.

L'augmentation du BAIIA ajusté, que ce soit pour le quatrième trimestre ou l'exercice complet, par rapport à l'année dernière reflète l'augmentation du chiffre d'affaires et, tel qu'il est mentionné dans la rubrique précédente, des frais d'exploitation plus faibles en pourcentage du chiffre d'affaires. Le montant en dollars du BAIIA ajusté a augmenté considérablement en 2015 par rapport à l'année dernière: 28,8 % pour le trimestre et 24,0 % pour l'exercice.

Se reporter à la rubrique *Résumé des résultats trimestriels* présentée ci-dessous pour la comparaison du BAIIA ajusté sur une base trimestrielle.

Amortissement

Les charges d'amortissement ont varié comme suit :

	Quatrième trimestre		Exercice	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles, net de l'amortissement des crédits d'impôts différés	1 959	1 703	7 750	6 028
Amortissement des autres actifs incorporels	823	809	3 202	2 959
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	(9)	12	72	12
Amortissements et perte sur la cession d'immobilisations corporelles	2 773	2 524	11 024	8 999

L'augmentation des charges d'amortissement reflète l'ajout d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels en lien avec les acquisitions d'entreprises, les ouvertures de magasins, l'agrandissement du laboratoire et du centre de distribution à Ville Saint-Laurent, l'ajout d'équipement de fabrication de lentilles, la rénovation de magasins et l'ajout d'équipement optique dans les magasins, le tout réalisé depuis le début de 2014.

Rapport de gestion

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

Frais financiers

Le tableau suivant affiche les principaux éléments des frais financiers, nets des revenus d'intérêt, pour la période de 13 semaines et la période cumulative terminées le 26 décembre 2015 comparativement aux périodes correspondantes de 2014 :

	Quatrième trimestre		Exercice	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme ^{a)}	801	865	3 359	3 340
Intérêts liés à un règlement fiscal	31		249	
Intérêts sur l'emprunt bancaire et autres intérêts	10	4	52	152
Charge totale d'intérêts	842	869	3 660	3 492
Amortissement des coûts différés liés à l'émission de la dette	119	96	427	383
Variation de la juste valeur du swap de taux d'intérêts	(52)	163	317	391
Autres frais financiers	20	36	69	25
Frais financiers	929	1 164	4 473	4 291
Revenus d'intérêts	10	28	54	82
Frais financiers, après les revenus d'intérêts	919	1 136	4 419	4 209
a) Coût des règlements du swap de taux d'intérêt inclus dans les intérêts sur la dette à long terme ci-dessus	72	48	251	72

Au quatrième trimestre de 2015, les intérêts sur la dette à long terme ont diminué par rapport à l'année dernière, reflétant ainsi une diminution du solde moyen de la dette à long terme et une diminution du taux d'intérêt. Les frais financiers pour l'exercice étaient un peu plus élevés que l'année dernière malgré une augmentation moyenne de la dette à long terme de 4 millions \$. Ceci reflète un taux d'intérêt inférieur en 2015 par rapport à 2014. Le lecteur doit tenir compte du fait que le niveau plus élevé de la dette à long terme était causé par un emprunt de 10 millions \$ en 2014 pour financer l'acquisition de Greiche & Scaff.

Le coût moyen de financement, en tenant compte des règlements en vertu du swap d'intérêt et de l'amortissement des frais d'émission différés, était de 6,00 % au 26 décembre 2015 comparativement à 6,07 % l'année dernière. Au 26 décembre 2015, la dette à long terme est essentiellement composée d'un solde de 45,9 millions \$ sur la facilité de crédit à terme pour acquisitions et d'un emprunt de 15,0 millions \$ auprès d'une société de capital de développement.

Afin de limiter le risque d'augmentation des taux d'intérêts, la direction a conclu un swap visant à échanger le taux d'intérêt variable contre un taux fixe sur 50 % du solde de la dette sur le crédit à terme pour acquisitions. Au 26 décembre 2015, environ 92 % du coût de la dette à long terme était fixe pour les trois prochaines années.

Le tableau ci-dessus indique une charge exceptionnelle de 249 000 \$ en 2015 représentant les intérêts liés à un règlement fiscal décrit à la rubrique *Impôts*.

Impôts

Règlement fiscal

En 2014, Vision New Look a reçu une lettre de l'Agence du revenu du Canada (ARC) faisant part de son intention de contester l'utilisation d'attributs fiscaux découlant de la fusion avec Sonomax Santé auditive inc. en mars 2010 dans le cadre de la conversion de la fiducie Fonds de revenu Benvest New Look en société par actions. Les attributs fiscaux en question étaient composés principalement de pertes fiscales, de crédits d'impôts à l'investissement et de dépenses en recherche et développement. Le projet de cotisation était basé sur des règles générales contre l'évitement fiscal. Vision New Look était confiante dans la justesse de sa position et était prête à la défendre devant les tribunaux. Cependant, afin d'éviter de longues et coûteuses procédures, Vision New Look a conclu une entente selon laquelle l'ARC ne contestera pas l'utilisation des attributs fiscaux pour les années 2010, 2011 et 2012. Pour sa part, la société renoncera à l'utilisation des attributs fiscaux pour les années 2013, 2014 et suivantes.

Sur la base de cette entente et d'une entente similaire que l'on s'attend de conclure avec une autorité fiscale provinciale, Vision New Look a comptabilisé en 2015 une charge d'impôts additionnelle de 2,6 millions \$ et des intérêts courus de 0,2 million \$.

Rapport de gestion

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

Au quatrième trimestre de 2015, la société a payé à l'ARC les montants convenus dans le règlement.

Le coût du règlement fiscal avec l'ARC et celui du règlement attendu avec l'autorité fiscale provinciale, incluant les intérêts jusqu'à la fin de 2015, représentent 0,21 \$ par action.

Autres charges d'impôts

Les charges d'impôts sans rapport avec le règlement conclu avec l'ARC ou l'entente prévue avec l'autorité fiscale provinciale peut se résumer de la façon suivante :

	2015	2014
	\$	\$
Exigibles	4 478	867
Différés	244	2 491
Total	4 722	3 358
Taux effectif d'impôts sur le bénéfice avant impôts	28,6%	30,0%
Taux statutaire combiné fédéral et provincial	27,6%	27,4%

L'écart entre le taux effectif d'impôts et le taux statutaire combiné fédéral et provincial est attribuable à des charges non déductibles et des ajustements avantageux d'impôts d'années antérieures (lesquelles n'ont aucun lien avec les règlements fiscaux mentionnés plus haut). Le tableau met en valeur un important changement dans la composition de la charge d'impôts, entendu que les pertes fiscales différées et les crédit d'impôts différés ont été presque tous utilisés en 2014.

Bénéfice net et bénéfice net ajusté

Le bénéfice net du quatrième trimestre et celui de l'exercice terminés le 26 décembre 2015 se comparent à ceux des périodes correspondantes de 2014 comme suit :

	Quatrième trimestre		Exercice	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	3 755	2 023	9 157	7 774
Écart en \$	1 732		1 383	
Écart en %	85,6%		17,8%	
% du chiffre d'affaires	8,4%	5,0%	5,2%	5,5%
Montant par action				
De base	0,28	0,16	0,68	0,61
Dilué	0,27	0,15	0,67	0,59
Nombre moyen pondéré d'actions (dilué)	13 776 472	13 108 213	13 759 817	13 164 053
Écart	5,1%		4,5%	

Pour le quatrième trimestre et l'exercice financier, l'augmentation du bénéfice net attribué aux actionnaires suit l'augmentation du BAIIA, lequel reflète l'acquisition de Greiche & Scaff en octobre 2014, et reflète des charges d'amortissement supplémentaires ainsi qu'une diminution des frais financiers en 2015 par rapport à 2014. Il est à noter que le bénéfice net par action a augmenté de façon importante malgré l'augmentation du nombre d'actions en circulation.

Rapport de gestion

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

La direction croit que les ajustements suivants au bénéfice net fournissent de l'information utile car ils permettent la comparaison des résultats nets excluant le règlement fiscal et les frais connexes aux acquisitions, lesquels peuvent varier grandement d'un trimestre à l'autre :

	Quatrième trimestre		Exercice	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	3 755	2 023	9 157	7 774
Charges nettes liées au règlement fiscal	59		2 827	
Frais connexes aux acquisitions	482	249	897	1 563
Frais de restructuration		707		707
Impôts s'y rapportant	(129)	(257)	(241)	(611)
Bénéfice net ajusté attribuables aux actionnaires	4 167	2 722	12 640	9 433
Écart en \$	1 445		3 207	
Écart en %	53,1%		34,0%	
% du chiffre d'affaires	9,3%	6,7%	7,2%	6,8%
Montant par action				
Dilué	0,30	0,21	0,92	0,72

Le fait saillant de ce tableau est l'augmentation du bénéfice net ajusté par action qui est passé de 0,72 \$ en 2014 à 0,92 \$ en 2015.

Le bénéfice net ajusté calculé ci-dessus n'est pas une mesure conforme aux IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Les investisseurs doivent être conscients que le bénéfice net ajusté ne doit pas être interprété comme une alternative au bénéfice net ou flux de trésorerie, lesquels sont déterminés selon les IFRS.

Rapport de gestion

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant est un résumé des résultats trimestriels consolidés non audités pour chacun des huit derniers trimestres.

	Décembre		Septembre		Juin		Mars		4 trimestres	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
	13 sem.	13 sem.	13 sem.	13 sem.	13 sem.	13 sem.	13 sem.	13 sem.	52 sem.	52 sem.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Chiffre d'affaires	44 614	40 809	41 379	32 504	46 777	35 122	41 785	31 810	174 555	140 245
% du chiffre d'affaires des quatre trimestres	25,6%	29,1%	23,7%	23,2%	26,8%	25,0%	23,9%	22,7%	100%	100%
BAlIA ajusté ^(c)	9 665	7 501	7 079	6 213	10 080	8 282	6 702	5 034	33 526	27 030
% du chiffre d'affaires	21,7%	18,4%	17,1%	19,1%	21,5%	23,6%	16,0%	15,8%	19,2%	19,3%
Par action (dilué) ^(a)	0,70	0,55	0,51	0,47	0,73	0,63	0,49	0,39	2,44	2,05
Bénéfice net (perte nette) attribué aux actionnaires ^(b)	3 755	2 023	(641)	1 650	4 412	3 098	1 631	1 003	9 157	7 774
Par action (de base) ^(a)	0,28	0,16	(0,05)	0,13	0,33	0,24	0,12	0,08	0,68	0,61
Par action (dilué) ^(a)	0,27	0,15	(0,05)	0,13	0,32	0,24	0,12	0,08	0,67	0,59
Bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires ^(c)	4 167	2 722	2 178	2 245	4 542	3 463	1 753	1 003	12 640	9 433
Par action (dilué) ^(a)	0,30	0,21	0,16	0,17	0,33	0,27	0,13	0,08	0,92	0,72
Liquidités provenant de l'exploitation avant la variation nette des éléments du fonds de roulement	6 954	6 476	5 693	5 321	8 987	7 633	6 091	4 828	27 725	24 258
Par action (dilué) ^(a)	0,50	0,47	0,41	0,41	0,65	0,59	0,44	0,37	2,01	1,83
Dividende par action	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,60	0,60

- a) Les montants par action pour une période de quatre trimestres peuvent ne pas correspondre au total des montants par action trimestriels puisqu'un calcul distinct est fait pour chaque trimestre ou période de quatre trimestres.
- b) Pour le trimestre terminé en septembre 2015, la perte nette reflète la comptabilisation d'un règlement fiscal évalué à 2,8 millions \$.
- c) Le BAlIA ajusté et le bénéfice ajusté ne sont pas normalisés en vertu des IFRS et ne peuvent être comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Les investisseurs doivent être conscients que ces mesures ne doivent pas être interprétés comme une alternative au bénéfice net ou aux flux de trésorerie, lesquels sont déterminés conformément aux IFRS.

La hausse importante du chiffre d'affaires, du BAlIA ajusté, du bénéfice net, et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation au cours des huit derniers trimestres est attribuable en grande partie à l'acquisition de Vogue Optical en décembre 2013 et l'acquisition de Greiche & Scaff en octobre 2014. Les montants par action en résultant (bénéfice net, bénéfice net ajusté et flux de trésorerie lié à l'exploitation) sont plus élevés pour les quatre plus récents trimestres que pour les quatre trimestres précédents, avec une exception due à la comptabilisation d'un règlement fiscal.

Rapport de gestion

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

SITUATION DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie du quatrième trimestre et de l'exercice terminés le 26 décembre 2015 et ceux des périodes correspondantes de 2014 :

	Quatrième trimestre		Exercice	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Activités d'exploitation	9 187	4 651	30 452	23 141
Activités d'investissement	(4 080)	(20 965)	(7 795)	(24 707)
Activités de financement	(4 096)	16 340	(17 010)	5 294
Augmentation nette de la trésorerie	1 011	26	5 647	3 728
Trésorerie au début	8 707	4 045	4 071	343
Trésorerie à la fin	9 718	4 071	9 718	4 071

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation dans le quatrième trimestre et l'exercice terminés le 26 décembre 2015 comparés à ceux des périodes correspondantes de 2014 se présentent comme suit. Les montants entre parenthèses indiquent l'utilisation de la trésorerie.

	Quatrième trimestre		Exercice	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Bénéfice avant impôts	5 274	2 888	16 501	11 183
Éléments hors caisse :				
Amortissement et perte sur cession d'immobilisations corporelles	2 773	2 524	11 024	8 999
Amortissement d'avantages incitatifs à la location reportés et variation des loyers différés	(121)	(128)	(433)	(579)
Charge de rémunération à base d'actions	178	65	627	422
Autres charges hors caisse	13	33	9	23
Frais financiers	929	1 164	4 473	4 291
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, avant les impôts payés et la variation des éléments du fonds de roulement	9 046	6 546	32 201	24 339
Impôts payés	(2 092)	(70)	(4 476)	(81)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, avant la variation des éléments du fonds de roulement	6 954	6 476	27 725	24 258
Par action (dilué)	0,50	0,47	2,01	1,83
Variation des éléments du fonds de roulement	2 233	(1 825)	2 727	(1 117)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	9 187	4 651	30 452	23 141

Au quatrième trimestre et dans l'exercice terminés en décembre 2015, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant le paiement des impôts et la variation des éléments du fonds de roulement ont augmenté de 2,5 million \$ et 7,9 millions \$ respectivement par rapport à l'année dernière. Ceci reflète les recettes additionnelles provenant des magasins Greiche & Scaff acquis en octobre 2014, les autres magasins ajoutés depuis le début de 2014 et l'amélioration générale de la contribution des magasins des bannières Lunetterie New Look et Vogue Optical. L'importante augmentation des impôts payés en 2015 par rapport à l'an passé reflète le fait que les pertes fiscales et crédits d'impôts différés étaient presque entièrement épuisés à la fin de 2014. Elle reflète aussi le paiement de 1,9 million \$ pour le règlement fiscal avec l'Agence du revenu du Canada mentionné à la rubrique *Impôts*. Malgré ces paiements d'impôts additionnels, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la variation des éléments du

Rapport de gestion

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

fonds de roulement était supérieurs en 2015 par rapport à 2014. Par exemple, en 2015, le flux de trésorerie par action était de 2,01 \$ comparativement à 1,83 \$ en 2014, les deux étant calculés sur une base diluée.

Des flux de trésorerie ont aussi été générés (ou utilisés) en raison des variations suivantes des éléments du fonds de roulement :

	Quatrième trimestre		Exercice	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Diminution (augmentation) des débiteurs	(185)	(756)	554	(331)
Diminution des crédits d'impôt à recevoir		64		64
Diminution (augmentation) des stocks	455	311	(349)	(872)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	151	65	330	(85)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs, frais courus et provisions	1 812	(1 509)	2 192	107
Source (utilisation) de la trésorerie	2 233	(1 825)	2 727	(1 117)

Les variations des éléments hors caisse du fonds de roulement reflètent des variations normales d'un trimestre à l'autre.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement dans le quatrième trimestre et l'exercice terminés le 26 décembre 2015 sont les suivants. Les montants entre parenthèses représentent l'utilisation de trésorerie.

	Quatrième trimestre		Exercice	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Acquisitions d'entreprises	(1 356)	(19 225)	(1 356)	(19 225)
Encaissement d'ajustements du prix d'achat d'entreprises			1 285	
Achat d'immobilisations corporelles	(2 131)	(1 487)	(6 082)	(4 653)
Achat d'autres actifs incorporels	(146)	(198)	(677)	(381)
Encaissement de prêts (prêts)	(132)	33	(358)	63
Païement de soldes de prix d'achat	(315)	(128)	(607)	(551)
Autres		40		40
Trésorerie utilisée dans les activités d'investissement	(4 080)	(20 965)	(7 795)	(24 707)

Acquisitions d'entreprises

Au quatrième trimestre de 2015, le groupe a fait l'acquisition d'une clinique située à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Les chiffres de 2014 se rapportent à l'acquisition de Greiche & Scaff et de deux autres cliniques.

Encaissement d'ajustements de prix d'entreprises

Le montant de 1 285 000 \$ encaissé en 2015 à titre d'ajustement de prix d'achat d'entreprises fait référence aux montants comptabilisés à titre de créance à recevoir aux états financiers de 2014.

Achat d'immobilisations corporelles et incorporelles

Les investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels faits au quatrième trimestre de 2015 font référence à la rénovation de magasins, l'acquisition de relations clients ainsi que la mise à jour et l'ajout continuels d'équipements optiques et de logiciels visant à améliorer l'efficacité opérationnelle et de gestion. Pour l'exercice 2015, ils font aussi référence à la relocalisation de trois magasins, net d'indemnité reçu d'un bailleur, d'autres rénovations et l'ajout de deux nouveaux magasins: un au Québec et un en Nouvelle-Écosse.

Rapport de gestion

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

Achat d'une participation dans une clinique d'optique

En 2015, le groupe a fait l'acquisition de 100 % des actions avec droit de vote d'une société opérant une clinique d'optique gérée par Vision New Look pour un montant de base de 860 000 \$ et des ajustements à venir basés sur les ventes des trois prochaines années. Le montant de base a été réglé par la compensation de prêts du même montant antérieurement faits au vendeur des actions de la société. Par conséquent, l'acquisition de ces actions n'a eu aucune incidence sur le flux de trésorerie en 2015. D'autres détails sont fournis à la note 21 des états financiers consolidés de 2015.

Autres

Les paiements sur les soldes de prix d'achat se rapportent à des acquisitions d'entreprises faites au cours des années antérieures.

Conciliation des investissements et de leur financement

Le tableau suivant concilie les investissements dans des actifs à long terme et leur financement:

	Quatrième trimestre		Exercice	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Actifs, incluant le fonds de roulement, acquis par regroupement d'entreprises	1 453	20 196	1 453	20 196
Achat d'immobilisations corporelles	2 132	1 389	6 083	4 623
Achat d'immobilisations incorporelles	146	199	799	382
Achat d'une participation ne donnant pas le contrôle			1 055	
Prêts	132	30	358	
Total des dépenses en immobilisations	3 863	21 814	9 748	25 201
Païement en trésorerie	3 765	20 872	8 473	24 259
Moins : Ajustements de prix à recevoir		(1 343)		(1 343)
Solde de prix d'achat		787	122	787
Passifs d'impôts différés	97	1 233	97	1 233
Prise en charge de dette		91		91
Crédits différés		174		174
En lien avec l'achat d'une participation ne donnant pas le contrôle				
Règlement de prêts à recevoir			860	
Solde éventuel du prix d'achat basé sur les ventes futures			195	
	3 862	21 814	9 747	25 201

Tel que le démontre le tableau, les investissements faits en 2015 ont été financés par les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des soldes de prix d'achat et le règlement de prêts à recevoir.

Activités de financement

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement au cours du quatrième trimestre et l'exercice terminés le 26 décembre 2015 comparés à ceux des périodes correspondantes de 2014 sont les suivants. Les montants entre parenthèses représentent l'utilisation de trésorerie.

Rapport de gestion

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

	Quatrième trimestre		Exercice	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Variation de la dette bancaire				(3 649)
Emprunts à long terme		10 000		10 000
Remboursement sur les emprunts à long terme	(1 320)	(22)	(6 862)	(2 290)
Dividendes payés, nets des dividendes réinvestis en actions	(1 732)	(1 668)	(6 955)	(5 178)
Intérêts payés	(1 046)	(742)	(3 589)	(3 333)
Avantages incitatifs à la location	40	20	169	204
Espèces reçues lors de l'émission d'actions à la suite d'un placement privé		8 988		8 988
Encaissement lors de l'exercice d'options		74	334	731
Autres frais financiers payés	(38)	(310)	(107)	(299)
Remboursement de prêts pour l'achat d'actions (notes 20)				120
Flux de trésorerie lié aux activités de financement	(4 096)	16 340	(17 010)	5 294

Emprunts à long terme

Le groupe n'a pas fait d'emprunt à long terme en 2015. L'emprunt de 10 millions \$ fait en 2014 était pour financer l'acquisition de Greiche & Scaff.

Remboursement de la dette à long terme

La dette à long terme a été remboursée tel que prévu. Les remboursements en 2015 incluent aussi un montant de 1 587 000 \$ payable en raison d'une clause concernant les «flux de trésorerie excédentaires». Ce remboursement anticipé résulte de la bonne performance des flux de trésorerie du groupe.

Dividendes payés

Les montants de dividendes payés sont nets des dividendes réinvestis en actions en vertu du régime de réinvestissement implanté en 2014. L'écart entre les montants reflète l'émission d'actions en 2015 et 2014 ainsi que des écarts temporaires, entendu que les dividendes déclarés pour un trimestre sont payés après la fin du trimestre. Les dividendes versés ont été financés par des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. Se référer à la rubrique *Dividendes* pour plus de détails.

Intérêts payés

Les montants payés en intérêts et frais financiers sont décrits à la rubrique *Frais financiers*.

Encaissement d'avantages incitatifs à la location

Les encaissements d'avantages incitatifs à la location correspondent à des sommes versées par les bailleurs à titre d'indemnités de relocalisation ou d'avantage à signer un bail.

Espèces reçues lors de l'émission d'actions à la suite d'un placement privé

Cet élément réfère au produit brut de 10 millions \$ en sus des frais d'émission, lequel a partiellement financé l'acquisition de Greiche & Scaff en 2014.

Encaissement lors de l'exercice d'options

Se référer à la rubrique *Actions et options en circulation* pour plus d'information sur les options exercées en 2015.

Rapport de gestion

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

Obligations contractuelles

Le tableau suivant est un résumé des obligations contractuelles de la société au 26 décembre 2015:

Obligations contractuelles	Total	Paiements exigibles					
		2016	2017	2018	2019	2020	Après 2020
Dettes à long terme ^(a)	60 929	5 429	5 269	50 231			
Location-exploitation	51 681	12 455	10 637	8 876	6 593	4 838	8 282
Entente pour l'acquisition de la bannière iVision ^(b)	13 000	13 000					
Obligations d'achat ^(c)	1 449	1 449					
Autres obligations ^(d)	22 798	22 798					
Total	149 857	55 123	15 914	59 107	6 593	4 838	8 282

- a) Les montants indiqués comme paiements exigibles sur la dette à long terme reflètent le coût amorti de la dette au 26 décembre 2015.
- b) L'acquisition de la bannière iVision, comprenant 11 magasins, ainsi que quatre autres magasins a été complétée le 9 février 2016. Le prix d'achat de 13 millions \$ a été payé à partir de crédits renouvelables modifiés.
- c) Les obligations d'achat se rapportent à des dépenses en immobilisations.
- d) Les autres obligations ont trait aux créanciers, frais courus et provisions.

RESSOURCES EN CAPITAL

Facilités de crédit au 26 décembre 2015

Les facilités de crédits à la fin de 2015 sont essentiellement les mêmes qu'à la fin de 2014. Elles ont été modifiées au cours du quatrième trimestre de 2015 afin de faciliter les acquisitions en cours en augmentant les maximums de montants alloués pour des acquisitions et dépenses en immobilisations de croissance. Les principaux éléments des facilités de crédit en cours au 26 décembre 2015 sont les suivants:

- Une facilité de crédit renouvelable de 13 millions \$ pour financer les activités quotidiennes.
- Une facilité de «crédit à terme pour acquisitions» d'un montant initial de 52,75 millions \$, utilisé pour financer l'acquisition des actifs de Vogue Optical Inc. en décembre 2013 et Greiche & Scaff en octobre 2014 et pour refinancer certaines dettes antérieures.
- Les paiements annuels sur le crédit à terme pour acquisitions représentent 5 275 000 \$, sujets à des paiements additionnels en raison d'une clause concernant les «flux de trésorerie excédentaires». Le solde de la dette sera remboursable le 17 octobre 2018. Se référer à la note 15 des états financiers consolidés pour plus de détails.

Au 26 décembre 2015, les facilités de crédit utilisées et disponibles étaient comme suit :

	\$
Facilité renouvelable	
Crédit accordé	13 000
Montants utilisés au 26 décembre 2015	
Solde disponible au 26 décembre 2015	13 000
Facilité de crédit à terme pour acquisitions	
Crédit accordé initialement	52 750
Montants utilisés au 26 décembre 2015	52 750
Solde disponible au 26 décembre 2015	Néant

Rapport de gestion

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

La société avait également 9,7 millions \$ en trésorerie à la fin du trimestre et elle respectait toutes les clauses restrictives concernant les facilités de crédit.

Crédit renouvelable passant à 30 millions \$ en janvier 2016

Au 27 janvier 2016, les facilités de crédit ont été à nouveau amendées pour faire passer le crédit renouvelable à 30 millions \$, pour préciser les conditions concernant les acquisitions d'entreprises à être conclues en 2016 et pour d'autres dépenses en immobilisations.

Capacité de satisfaire les obligations

La direction détermine la capacité du groupe à satisfaire ses obligations, incluant le respect des ratios exigés en vertu des facilités de crédit, en analysant les flux de trésorerie antérieurs et prévus, l'utilisation de la facilité de crédit renouvelable, les engagements de dépenses en immobilisations de maintenance et de croissance, les remboursements prévus sur les emprunts, les impôts à payer et les dividendes en espèces à payer. Le tableau suivant résume les balises importantes révisées utilisées par la direction pour la gestion du capital ainsi que les performances en résultant.

	Balises révisées à la fin de 2015	Balises révisées à la fin de 2014	26 décembre 2015	27 décembre 2014
Dette nette ^(a) / BAIIA ajusté ^(b)	Maximum de 3,00	Maximum de 3,25	1,67	2,20
Dette nette ajustée ^(c) / BAIIL ^(d)	Maximum de 4,50	Maximum de 5,00	3,41	3,79
Ratio de couverture des frais fixes ^(e)	Maximum de 1,10	Minimum de 1,10	1,88	1,57

- a) La dette nette fait référence au total de la dette à long terme, incluant la portion à court terme, les emprunts bancaires à court terme et les dividendes à payer, en sus de la trésorerie.
- b) Le calcul du BAIIA ajusté, illustré à la rubrique BAIIA ajusté, couvre une période de quatre trimestres. L'information pro forma est incluse lorsque nécessaire.
- c) La dette nette ajustée correspond à la dette nette plus huit fois les frais de loyer des quatre derniers trimestres. L'information pro forma est incluse lorsque nécessaire.
- d) Le BAIIL, défini comme étant le BAIIA plus les frais de loyer, couvre une période de quatre trimestres.
- e) Le ratio de couverture des frais fixes est défini, pour une période de quatre trimestres, comme étant le ratio (i) du BAIIA ajusté moins les dépenses en immobilisations de maintenance, les impôts exigibles, et les dividendes versés en espèces, sur (ii) les frais fixes. Aux fins de ce calcul, les frais fixes sont composés des remboursements planifiés de la dette et des intérêts payés durant la période. Les frais ponctuels liés au règlement fiscal décrit à la rubrique *Impôts* ne sont pas considérés dans le calcul de ce ratio.

Tous les ratios mentionnés ci-dessus se sont améliorés en 2015 comparativement à 2014.

Toutes les autres clauses restrictives relatives aux nouvelles facilités de crédit ont été respectées.

DIVIDENDES

Dividendes déclarés

Vision New Look a maintenu sa politique de versement de dividendes trimestriels lesquels ont totalisé 0,15 \$ par action pour chacun des trimestres de 2015 et de 2014. Les dividendes déclarés sont habituellement désignés comme « dividendes déterminés », soit des dividendes donnant droit aux particuliers résidant au Canada à un crédit d'impôt pour dividende plus avantageux. L'information concernant la situation fiscale des dividendes est disponible sur le site Internet www.newlookvision.ca dans la section *Investisseurs*.

Le 14 mars 2016, Vision New Look a déclaré un dividende de 0,15 \$ par action ordinaire de catégorie A à être versés le 31 mars 2016 aux actionnaires inscrits au 23 mars 2016. Le dividende a été désigné comme « dividende déterminé ».

La décision de déclarer un dividende est prise trimestriellement lorsque les états financiers d'un trimestre ou d'un exercice sont rendus disponibles au conseil d'administration. Bien qu'il n'y ait aucune garantie qu'un dividende sera déclaré à l'avenir, Vision New Look et son prédécesseur, Fonds de revenu Benvest New Look, ont versé régulièrement un dividende ou une distribution depuis 2005.

Rapport de gestion

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

Régime de réinvestissement des dividendes

En 2014, Vision New Look a implanté un régime de réinvestissement des dividendes qui donne aux actionnaires le choix de réinvestir leurs dividendes en espèces en actions de Vision New Look, sans paiement de commissions ni de frais de service ou de courtage. Jusqu'à nouvel avis, les actions sont émises sur le capital autorisé à un prix correspondant à 95 % du cours moyen pondéré pendant les cinq jours ouvrables précédant la date de versement d'un dividende.

Les actions émises par le biais du régime de réinvestissement de dividendes pour 2015 comprennent les suivantes:

	Quatrième trimestre		Exercice	
	2015	2014	2015	2014
Nombres d'actions émises durant la période ^(a)	10 659	12 337	43 004	27 696
Prix moyen d'émission par action	27,47\$	20,33\$	26,17\$	20,62\$
Montant total	291\$	251\$	1 125\$	571\$

a) Le régime de réinvestissement des dividendes a débuté avec les dividendes payables le 30 juin 2014.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe comprennent la haute direction et les administrateurs. La haute direction comprend le président du conseil, le vice-président du conseil (poste en vigueur jusqu'en juin 2015), et les vice-présidents du groupe.

Au cours de 2015, la société a accordé un prêt additionnel 150 000 \$ à une société contrôlée par le président de Vision New Look, à un taux d'intérêt de 5 % et échéant en novembre 2018. Elle a aussi prolongé d'un an, soit au 1^{er} août 2016, l'échéance d'un prêt antérieur au montant de 200 000 \$. Ces deux prêts ont été accordés spécifiquement pour l'achat d'actions de Vision New Look sont garantis par des actions Vision New Look ayant une juste valeur approximative de 1,2 million \$.

Au cours de 2015, la société a aussi prolongé jusqu'à la fin de 2016 l'échéance pour le remboursement du solde de 251 000 \$ de prêts antérieurs faits à une société contrôlée par le président de Lunetterie New Look et Greiche & Scaff, lesquels prêts sont garantis par des actions de Vision New Look ayant une juste valeur approximative de 1,7 million \$. Les prêts ont été accordés pour financer l'achat d'actions de Vision New Look.

Les options sur actions sont essentiellement attribuées principaux dirigeants et aux administrateurs. Voir la section qui suit pour plus de détails sur les options attribuées et exercées et sur le rachat d'actions.

ACTIONS ET OPTIONS EN CIRCULATION

Au 29 février 2016, Vision New Look avait 13 463 336 actions ordinaires de catégorie A en circulation. Ce nombre inclut les transactions suivantes survenues en 2015 et jusqu'au 29 février 2016 :

- 62 709 actions émises à la suite de l'exercice de 94 608 options selon le mode d'exercice sans décaissement;
- 31 034 actions émises à la suite de l'exercice du même nombre d'options à un prix d'exercice moyen de 12,41 \$ par action, pour un total de 385 000 \$;
- 53 374 actions émises par le biais du régime de réinvestissement de dividendes;
- 828 actions émises en paiement de services.

Depuis le début de 2015, Vision New Look a attribué 232 500 options d'achat d'actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 30,76 \$ par action.

Au 26 décembre 2015, il y avait 811 493 options en circulation pour l'achat du même nombre d'actions ordinaires de catégorie A de Vision New Look à un prix d'exercice moyen pondéré de 16,70 \$. Le prix d'exercice reflète la valeur au marché au cours des cinq jours ouvrables précédant la date d'attribution. Toutes les options en circulation ont une échéance de cinq ans après leur date

Rapport de gestion

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

d'attribution. Au 29 février 2016, le solde des actions réservées par la Bourse de Toronto pour l'exercice d'options était de 1 499 759. Ce nombre est basé sur une approbation des actionnaires le 7 mai 2015 et l'approbation subséquente de la Bourse de Toronto.

GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la société se classent de la manière suivante :

	2015	2014
	\$	\$
Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Contrats de change, inclus dans les débiteurs	(22)	89
Swap de taux d'intérêt	(708)	(391)
Total	(730)	(302)
Prêts et créances		
Trésorerie	9 718	4 071
Comptes clients	2 018	1 864
Ajustement du prix d'achat d'une entreprise à recouvrer		1 285
Prêts et avances	639	1 125
Total des prêts et créances	12 375	8 345
Autres passifs financiers		
Dépôts de clients	4 324	3 096
Fournisseurs	10 703	10 014
Dividendes à verser	2 013	1 992
Dette à long terme, incluant la portion à court terme	60 929	68 978
Total des passifs financiers	77 969	84 080

Les objectifs et méthodes relatifs à la gestion des risques des instruments financiers sont décrits à la note 27 des états financiers consolidés de 2014. D'autres commentaires suivent :

Le risque de change lié à des actifs et passifs libellés en devises est limité comme les montants en cause sont des montants payables à court terme ou de petits montants de trésorerie en dollars US. En ce qui concerne l'achat de marchandises en devises, le groupe est exposée au risque de fluctuations du dollar américain et de l'euro par rapport au dollar canadien. Le groupe ne peut pas toujours ajuster son prix de vente pour refléter la variation des coûts. La direction a établi une politique couvrant approximativement 50 % des achats faits en devises américaines prévus pour les douze prochains mois en utilisant des contrats de change.

Le risque de taux d'intérêt provient du fait que le solde en cours sur la facilité de crédit à terme pour acquisitions, actuellement de 45 700 000 \$, porte intérêt à un taux variable au moyen d'acceptations bancaires. Ce risque est réduit par le fait que les frais d'estampillage, présentement de 2,75 %, constituent une composante fixe du coût de financement. De plus, la société a conclu un swap visant à échanger la composante variable du coût de financement sur 50 % du solde de la dette contre un taux fixe. Comme il a été mentionné précédemment, compte tenu de l'emprunt auprès de la société de capital de développement, environ 92 % de l'intérêt sur la dette à long terme est fixe jusqu'en décembre 2018.

Le risque de crédit relatif aux comptes débiteurs est pratiquement inexistant étant donné la politique d'exiger un dépôt lors de l'acceptation des commandes et le paiement de tout solde lors de la livraison de la marchandise. Le risque de crédit lié aux principaux prêts est limité par les garanties sur des actifs.

AUTRES FACTEURS DE RISQUE

Le lecteur trouvera plus d'information sur les autres facteurs de risque dans la notice annuelle disponible sur le site Internet de Vision New Look à l'adresse www.newlookvision.ca ainsi que sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Les informations comprennent une description des risques suivants :

Rapport de gestion

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

- Risques liés à l'entreprise tels :
 - dépendance à la disponibilité des optométristes et d'autres professionnels;
 - concurrence, y compris le commerce électronique;
 - bris de confidentialité sur de l'information portant sur la santé;
 - incidence de la chirurgie au laser;
 - changements technologiques et désuétude des processus de fabrication des lentilles;
 - dépendance au matériel de production assistée par ordinateur et aux systèmes informatiques;
 - difficulté d'intégration des entreprises acquises;
 - approvisionnement à l'étranger;
 - non-respect des lois et règlements concernant les optométristes et les opticiens.
- Risques liés au niveau plus élevé de la dette.
- Risques liés aux actions de Vision New Look tels :
 - imprévisibilité et volatilité du cours des actions;
 - dividendes non garantis;
 - endettement et clauses restrictives.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction a la responsabilité de concevoir les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI)(tels que définis dans le Règlement 52-109) pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la société est communiquée à la direction, y compris au chef de la direction financière et au président, et que l'information devant être présentée en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières est enregistrée et présentée dans les délais prescrits. La direction est également responsable de concevoir le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)(tel que défini dans le Règlement 52-109) au sein du groupe pour fournir l'assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers aux fins de publication, conformément aux IFRS.

La direction de Vision New Look, sous la supervision du président et du chef de la direction financière, a évalué l'efficacité des CPCI et du CIIF de Vision New Look au 26 décembre 2015 et a conclu qu'ils étaient efficaces. Les changements apportés au CIIF au cours de la période allant du 27 septembre 2015 au 26 décembre 2015 comprennent l'amélioration continue des procédures de consolidation de l'information financière de la division corporative et des unités d'exploitation. Autrement, aucune modification du CIIF ayant une incidence importante ou raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu lieu.

PERSPECTIVES

Nos priorités actuelles ainsi que nos plans de développement comprennent les objectifs suivants :

- Réussir l'intégration des 15 magasins situés dans le sud-ouest de l'Ontario et acquis le 9 février 2016.
- Continuer l'exploration d'autres acquisitions au Québec, dans les provinces maritimes et partout au Canada;
- Continuer de partager les pratiques entre les bannières par l'entremise d'activités d'analyse comparative et de la détermination des domaines où le groupe pourrait maximiser les résultats et la trésorerie;
- Continuer de tirer parti de l'effet de levier des trois bannières principales, soit Lunetterie New Look, Vogue Optical et Greiche & Scaff, qui ont une solide réputation établie depuis longtemps dans leurs marchés respectifs;
- Continuer l'expansion des réseaux Lunetterie New Look, Vogue Optical et Greiche & Scaff dans leurs marchés respectifs par l'ouverture de nouveaux magasins et l'acquisition de cliniques d'optique indépendantes;
- Améliorer les liquidités et le bilan par un programme planifié de remboursements annuels de la dette;
- Accroître notre part de marché en tirant parti de nos installations de fabrication et de distribution à la fine pointe de la technologie, un marketing dynamique, de l'équipement optométrique, et un personnel continuellement en formation;
- Continuer d'accroître l'efficacité de l'exploitation en investissant de façon significative dans les systèmes technologiques de la vente au détail;

Rapport de gestion

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

- Continuer d'améliorer notre plateforme Web pour la prise de rendez-vous d'examen de la vue et pour les commandes de verres de contact ainsi que l'information fournie au public par notre vitrine Web et notre infolettre sur les tendances de la mode en lunetterie.

Certaines grandes chaînes internationales spécialisées dans les produits d'optique ont réussi à élargir la gamme de produits et services offerts dans leur réseau de magasins d'optique en introduisant des produits et services de protection auditive et d'écoute. À la suite de l'acquisition de certains droits de distribution et actifs liés à la protection auditive en 2010 dans le cadre de la réorganisation avec Sonomax, Vision New Look a lancé certains projets en magasin liés à ces produits et services. Jusqu'à maintenant, ces projets font pas encore l'objet d'un succès commercial significatif car la société s'est concentrée durant les dernières années sur l'acquisition d'importantes entreprises telles Vogue Optical, Greiche & Scaff et iVision. Néanmoins, Vision New Look a l'intention de soutenir ces projets et de continuer leur développement en 2016 et au-delà.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion autres que ceux ayant trait à des faits historiques sont des énoncés prospectifs, y compris, sans limitation, les énoncés au sujet de la situation financière future, de la stratégie commerciale, des coûts projetés, ainsi que des plans et des objectifs futurs de Vision New Look ou touchant Vision New Look. Les lecteurs peuvent repérer un grand nombre de ces énoncés en prêtant attention aux termes comme « croit », « considère », « s'attend à », « prévoit », « a l'intention », « entend », « estime » et aux termes similaires, ainsi qu'à leur forme négative, et à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel. Rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels les énoncés prospectifs sont fondés vont se concrétiser. Les énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Bien que la direction de Vision New Look considère que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne garantit qu'elles se révéleront justes. Les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs et faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés dans les énoncés prospectifs figurant dans les présentes incluent les changements en instance ou proposés à la législation et à la réglementation, la concurrence de concurrents établis et de nouveaux venus, les progrès technologiques, les fluctuations des taux d'intérêt, la conjoncture économique en général, l'acceptation et la demande de nouveaux produits et services et les fluctuations des résultats opérationnels, de même que d'autres risques énoncés dans la Notice annuelle courante de Vision New Look, que l'on peut consulter au www.sedar.com. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion sont formulés en date des présentes, et New Look Vision ne s'engage nullement à les mettre à jour publiquement afin qu'ils tiennent compte, entre autres, de renseignements ou d'événements nouveaux, sauf si la loi l'y oblige.

Le 14 mars 2016

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2015

EXERCICE

terminé

le 26 décembre 2015



(Auparavant Lunetterie New Look inc.)

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

La responsabilité des états financiers consolidés de Groupe Vision New Look. (« Vision New Look ») et des autres renseignements financiers inclus dans le rapport annuel incombe à la direction et le conseil d'administration de Vision New Look les a approuvés. Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) et incluent des montants basés sur des estimations faisant appel à des jugements de la direction. La responsabilité du choix des principes et des méthodes comptables incombe également à la direction.

Vision New Look a maintenu en place des systèmes de contrôle interne pour s'assurer de la pertinence et de l'exactitude de l'information financière et de la protection de l'actif.

La direction reconnaît qu'elle a la responsabilité d'administrer les affaires de Vision New Look dans le respect des lois applicables ainsi que des normes et principes financiers reconnus et qu'elle doit se conformer à des normes appropriées en matière d'éthique commerciale.

Le conseil d'administration délègue la supervision du processus d'établissement des états financiers et des autres renseignements financiers à son comité d'audit, composé exclusivement d'administrateurs qui ne sont pas membres de la direction. Le rôle de ce comité consiste à examiner les états financiers et à en recommander l'approbation au conseil d'administration, à réviser les systèmes de contrôle interne et de protection de l'information de même que toutes les autres questions relatives à la comptabilité et aux finances de Vision New Look. Dans ce but, le comité d'audit tient des réunions périodiques avec l'auditeur indépendant afin d'examiner son plan d'audit et de discuter des résultats de son examen. La responsabilité de recommander la nomination de l'auditeur indépendant incombe aussi à ce comité.

L'auditeur indépendant de Vision New Look, Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., nommé par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle, a audité les états financiers et son rapport sur les états financiers est présenté ci-après.

(signé par) Antoine Amiel

ANTOINE AMIEL
Président
Groupe Vision New Look inc.

14 mars 2016

(signé par) Derrick Giannoumis

DERRICK GIANNOUMIS
Premier vice-président et
Chef de la direction financière
Groupe Vision New Look inc.

14 mars 2016

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Groupe Vision New Look Inc.

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.

Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société, Groupe Vision New Look Inc., qui comprennent les bilans consolidés au 26 décembre 2015 et au 27 décembre 2014 et les états consolidés du bénéfice net et du résultat global, les tableaux consolidés des flux de trésorerie et les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société, Groupe Vision New Look Inc. au 26 décembre 2015 et au 27 décembre 2014 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal
Le 14 mars 2016

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A120795

États consolidés du bénéfice net et du résultat global

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014
En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

	2015 \$	2014 \$
Chiffre d'affaires	174 555	140 245
Matériaux utilisés	37 185	29 456
Rémunération du personnel (note 3.1)	57 530	47 046
Autres frais d'exploitation (note 3.2)	47 896	39 352
Bénéfice avant amortissements, perte sur la cession d'immobilisations et frais financiers	31 944	24 391
Amortissements et perte sur la cession d'immobilisations (note 3.3)	11 024	8 999
Frais financiers, après revenus d'intérêts (note 4)	4 419	4 209
Bénéfice avant impôts	16 501	11 183
Impôts (note 17)		
Exigibles ^(a)	7 067	867
Différés	233	2 491
Total des impôts	7 300	3 358
Bénéfice net et résultat global ^(a)	9 201	7 825
Bénéfice net et résultat global attribués aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	44	51
Actionnaires de Vision New Look	9 157	7 774
	9 201	7 825
Bénéfice net par action (note 5)		
De base	0,68	0,61
Dilué	0,67	0,59

- a) La charge d'impôts exigibles pour 2015 comprend un montant de 2 589 000 \$ en lien avec un règlement fiscal décrit à la note 17.1. Le bénéfice net et le résultat global de 2015 reflètent aussi des frais d'intérêts de 249 000 \$ relativement à ce règlement fiscal.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014
En milliers de dollars canadiens

	2015 \$	2014 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice avant impôts	16 501	11 183
Éléments hors caisse :		
Amortissements et perte sur la cession d'immobilisations	11 024	8 999
Amortissement des avantages incitatifs à la location différés et variation des loyers différés	(433)	(579)
Rémunération à base d'actions	627	422
Autres produits et charges hors caisse	9	23
Frais financiers	4 473	4 291
Impôts payés ^(a)	(4 476)	(81)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la variation des éléments du fonds de roulement	27 725	24 258
Variations des éléments du fonds de roulement (note 6.1)	2 727	(1 117)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	30 452	23 141
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ^(b)		
Acquisitions d'entreprises (note 7)	(1 356)	(19 225)
Encaissement d'ajustements au prix d'achat d'entreprises	1 285	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(6 082)	(4 653)
Acquisitions d'autres actifs incorporels	(677)	(381)
Remboursement de prêts (prêts)	(358)	63
Paiement de soldes de prix d'achat	(607)	(551)
Autres		40
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(7 795)	(24 707)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de la dette bancaire		(3 649)
Emprunts à long terme		10 000
Remboursement d'emprunts à long terme	(6 862)	(2 290)
Dividendes payés, après dividendes réinvestis	(6 955)	(5 178)
Intérêts payés	(3 589)	(3 333)
Avantages incitatifs à la location	169	204
Émission d'actions à la suite d'un placement privé		8 988
Encaissement lors de l'exercice d'options sur actions	334	731
Autres frais financiers payés	(107)	(299)
Remboursement de prêts pour l'achat d'actions (note 22)		120
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(17 010)	5 294
Augmentation nette de la trésorerie	5 647	3 728
Trésorerie au début	4 071	343
Trésorerie à la fin	9 718	4 071

a) Les impôts payés en 2015 comprennent un montant de 1 733 000 \$ relativement au règlement fiscal décrit à la note 17.1.

b) En 2015, l'achat d'une participation dans une clinique d'optique a été réalisé par la compensation d'un prêt à recevoir. Se reporter à la note 21 pour plus de détails.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilans consolidés

En milliers de dollars canadiens

	26 décembre 2015 \$	27 décembre 2014 \$
ACTIFS		
Actifs à court terme		
Trésorerie	9 718	4 071
Débiteurs (note 8)	2 997	4 668
Prêts et avances (note 9)	260	984
Stocks	14 060	13 711
Frais payés d'avance	893	1 223
Total des actifs à court terme	27 928	24 657
Prêts et avances (note 9)	379	141
Immobilisations corporelles (note 10)	39 331	40 560
Goodwill (note 11)	51 834	51 565
Autres actifs incorporels (note 12)	42 487	44 389
Total des actifs	161 959	161 312
PASSIFS		
Passifs à court terme		
Créditeurs, frais courus et provisions (note 14)	22 798	20 606
Impôts à payer	3 309	732
Dividendes à payer	2 013	1 992
Versements sur la dette à long terme	5 429	7 303
Total des passifs à court terme	33 549	30 633
Dette à long terme (note 15)	55 500	60 319
Autres passifs à long terme (note 16)	2 469	2 406
Passifs d'impôt différé (note 17.3)	6 229	5 899
Total des passifs	97 747	99 257
CAPITAUX PROPRES		
Actions ordinaires de catégorie A (note 19)	61 413	59 787
Surplus d'apport	1 467	982
Bénéfices non distribués	1 009	591
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vision New Look	63 889	61 360
Participation ne donnant pas le contrôle	323	695
Total des capitaux propres	64 212	62 055
Total des passifs et capitaux propres	161 959	161 312

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration
(Signé par) W. John Bennett
W. John Bennett
Président du conseil

(Signé par) Paul S. Echenberg
Paul S. Echenberg
Président du comité d'audit

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les périodes terminées le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014
En milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions

	Capitaux propres attribuables aux						Total des capitaux propres
	Actions ordinaires de catégorie A		Surplus d'apport	Bénéfices non distribués	Actionnaires de Vision New Look	Participations ne donnant pas le contrôle	
	Nombre	\$					
Solde au 27 décembre 2014	13 283 817	59 787	982	591	61 360	695	62 055
Bénéfice net				9 157	9 157	44	9 201
	13 283 817	59 787	982	9 748	70 517	739	71 256
Rémunération à base d'actions			627		627		627
Actions émises (note 19.3)	136 075	1 626	(142)		1 484		1 484
Dividendes déclarés (note 18)				(8 037)	(8 037)	(64)	(8 101)
Achat d'une participation (note 21)				(702)	(702)	(352)	(1 054)
Transactions avec les actionnaires et les porteurs de participations ne donnant pas le contrôle	136 075	1 626	485	(8 739)	(6 628)	(416)	(7 044)
Solde au 26 décembre 2015	13 419 892	61 413	1 467	1 009	63 889	323	64 212

	Capitaux propres attribuables aux						Total des capitaux propres
	Actions ordinaires de catégorie A		Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Actionnaires de Vision New Look	Participations ne donnant pas le contrôle	
	Nombre	\$					
Solde au 28 décembre 2013 (révisé)	12 637 414	49 012	647	521	50 180	681	50 861
Bénéfice net				7 774	7 774	51	7 825
	12 637 414	49 012	647	8 295	57 954	732	58 686
Rémunération à base d'actions			422		422		422
Actions émises (note 19.4)	646 403	10 655	(87)		10 568		10 568
Dividendes déclarés (note 18)				(7 704)	(7 704)	(37)	(7 741)
Remboursement de prêts pour achat d'actions (note 22)		120			120		120
Transactions avec les actionnaires et les porteurs de participations ne donnant pas le contrôle	646 403	10 775	335	(7 704)	3 406	(37)	3 369
Solde au 27 décembre 2014	13 283 817	59 787	982	591	61 360	695	62 055

Au 26 décembre 2015 et au 27 décembre 2014, la valeur comptable des actions ordinaires de catégorie A était nette de certains prêts fait à des parties liées totalisant 251 000 \$ (note 22).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

1. CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE, STATUTS ET ACTIVITÉS

Suite à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire du 7 mai 2015, Lunetterie New Look inc. / New Look Eyewear Inc. a changé sa raison sociale pour Groupe Vision New Look inc. / New Look Vision Group Inc («Vision New Look» ou la «société»), en vigueur à compter du 1^{er} juin 2015.

La société, constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, exerce ses activités au Canada dans le secteur de l'optique. Le siège social est situé au 1, Place Ville-Marie, Montréal, Québec, Canada. Les actions de la société sont cotées à la Bourse de Toronto (TSX:BCI).

Dans les présents états financiers, toute référence au «groupe» signifie Vision New Look et ses filiales. Le groupe exploite trois bannières principales, soit Lunetterie New Look / New Look Eyewear, Greiche & Scaff et Vogue Optical.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Conformité aux Normes internationales d'information financière (IFRS)

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) en vigueur au 26 décembre 2015. Leur publication a été approuvée par le conseil d'administration le 14 mars 2016.

2.2 Nouvelles normes comptables en vigueur en 2015

La direction a choisi d'adopter de façon anticipée l'*Initiative concernant les informations à fournir* (modifications d'IAS 1), émise en décembre 2014 et autrement applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. Un des objectifs de l'*Initiative concernant les informations à fournir* et son application anticipée par la société est de réduire le volume d'information non significative. De plus, la direction a déterminé que les nouvelles normes comptables publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) qui sont entrées en vigueur en 2015 n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers du groupe.

2.3 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur.

2.4 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Vision New Look et de ses filiales, lesquelles comprennent des entités dans lesquelles Vision New Look a ou peut avoir droit à des rendements variables en raison de son implication dans ces entités et a la capacité d'user de son pouvoir pour influencer sur le montant de son rendement sans détenir d'actions de ces entités. La participation ne donnant pas le contrôle présentée dans les états financiers consolidés se rapporte à la part du bénéfice net et de l'actif net qui n'est pas détenue par Vision New Look. La principale filiale entièrement détenue est Vogue Optical Group Inc, laquelle exploite la bannière Vogue Optical. Les bannières Lunetterie New Look et Greiche & Scaff sont exploitées comme des divisions de Vision New Look. Toutes les transactions et tous les soldes interentités et interdivisions ont été éliminés.

Le bénéfice net des entreprises acquises au cours de l'exercice est comptabilisé à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition.

2.5 Fin d'exercice

La fin d'exercice de Vision New Look et de ses filiales est le dernier samedi de décembre. Les exercices de 2015 et de 2014 comportent tous les deux 52 semaines.

2.6 Acquisitions d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, la société évalue les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge, incluant les passifs éventuels, à leur juste valeur à la date de leur acquisition, peu importe que les actifs et les passifs aient été auparavant comptabilisés aux états financiers de la société acquise.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

Le goodwill est comptabilisé dans la mesure où la juste valeur de la contrepartie transférée et le montant comptabilisé à titre de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise dépassent la juste valeur des actifs identifiables après les passifs pris en charge à la date d'acquisition. Un montant négatif serait comptabilisé au bénéfice net.

Les coûts d'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

2.7 Information sectorielle

La direction évalue la performance du groupe en tant que secteur unique lié au commerce de détail de produits de l'optique.

2.8 Comptabilisation des produits

La vente de biens est la seule source significative de produits composant le chiffre d'affaires. Les produits représentent les espèces reçues ou à recevoir du client après les rabais et les escomptes et en excluant les taxes de vente. Les produits sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients.

2.9 Contrats de location simple

La totalité des loyers en vertu des contrats de location simple est imputée aux dépenses de façon linéaire sur la durée des contrats de location. Tout écart entre les charges de loyer et les loyers exigibles est présentée à titre de loyer reporté au bilan. La durée d'un contrat de location comprend des périodes exemptes de loyer ainsi qu'une période de construction précédant le début de la location.

2.10 Avantages incitatifs à la location

Les avantages incitatifs applicables aux contrats de location sont reportés et amortis comme une réduction des coûts d'exploitation sur la durée des contrats de location au moyen de la méthode linéaire.

2.11 Crédits d'impôts

Les crédits d'impôts liés à la recherche et au développement ainsi qu'à la formation sont comptabilisés aux résultats lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la société se conformera aux conditions rattachées à ces crédits et que ceux-ci seront reçus.

Les crédits d'impôts liés à l'acquisition d'un actif à long terme sont comptabilisés au passif et virés aux résultats, en réduction de la charge d'amortissement d'un actif amortissable, sur la durée d'utilité de celui-ci.

2.12 Rémunération à base d'actions

La rémunération à base d'actions, telle que les options attribuées aux employés clés, membres de la direction et administrateurs pour l'acquisition d'actions de Vision New Look, fait partie des charges de rémunération du personnel. Ces options sur actions sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation Black-Scholes. Certains prêts accordés par Vision New Look pour permettre l'achat de ses actions sont traités comme des attributions d'options et leur remboursement comme l'exercice d'options.

La juste valeur des options, déterminée à la date d'attribution, est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits, selon l'estimation par la société du nombre d'options dont les droits seront éventuellement acquis, une augmentation correspondante étant comptabilisée dans le surplus d'apport. À la fin de chaque période de présentation, la société révisé son estimation du nombre d'options dont l'acquisition des droits est prévue. Le cas échéant, toute incidence de la révision des estimations initiales est comptabilisée au bénéfice net de façon à ce que les charges cumulatives reflètent les estimations révisées, un ajustement correspondant étant apporté au surplus d'apport. Les soldes au surplus d'apport sont virés au capital-actions lorsque les options sont exercées. Le produit de l'exercice d'options est crédité au capital-actions. Certains prêts traités comme des attributions d'options sont déduits du capital-actions et leur remboursement augmente ce dernier.

2.13 Conversion de devises

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens lesquels correspondent également à la monnaie fonctionnelle. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs non monétaires sont convertis aux taux en vigueur à la date des transactions. Les charges courantes libellées

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

en devises sont converties aux taux en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont compris dans les résultats de l'exercice.

2.14 Bénéfice net par action

Le bénéfice net par action de base pour une période est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de Vision New Look par la moyenne pondérée d'actions de catégorie A en circulation au cours de cette période.

Le bénéfice net dilué par action pour une période est calculé en faisant l'hypothèse que toutes les options sur actions dilutives sont exercées et que le produit de l'exercice de ces options sert à racheter des actions au cours du marché moyen de la période. Les options hors du cours d'une période, c'est-à-dire des options comportant un prix d'exercice plus élevé que le cours du marché moyen pour la période, ne sont pas comprises dans le calcul du bénéfice dilué par action.

2.15 Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés comme suit :

Niveau hiérarchique de la juste valeur ^(g)		
À la juste valeur par le biais du bénéfice net	Swaps de taux d'intérêt ^(a)	2
	Contrat de change ^(b)	2
Au coût amorti	Débiteurs ^(c)	
	Prêts ^(d)	
	Emprunts bancaires, créditeurs, dépôts de clients ^(e)	
	Dettes à long terme ^(f)	

- a) La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est actuellement comptabilisée à titre d'autre passif à long terme et la variation de la juste valeur est comptabilisée dans les frais financiers. Elle est établie par l'institution bancaire émettant le swap.
- b) La juste valeur des contrats de change est comptabilisée soit avec les débiteurs, soit avec les créditeurs, selon les conditions du marché, et la variation de la juste valeur est comptabilisée avec les autres frais d'exploitation. Elle est déterminée par l'institution bancaire émettant les contrats.
- c) À des fins pratiques, le coût amorti des débiteurs reflète leur valeur initiale moins toute provision faite pour créance irrécouvrable. La juste valeur initiale est déterminée sans actualisation.
- d) Les prêts à long terme sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus les frais de transactions. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur le cas échéant. La juste valeur initiale est déterminée à l'aide de l'actualisation.
- e) À des fins pratiques, le coût amorti des emprunts bancaires, des débiteurs et des dépôts de clients reflète leur juste valeur initiale. La juste valeur initiale est déterminée sans actualisation.
- f) La dette à long terme est initialement comptabilisée à sa juste valeur moins les frais de transactions. Elle est ensuite comptabilisée au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur initiale est déterminée à l'aide de l'actualisation.
- g) Les niveaux hiérarchiques de la juste valeur sont : 1 - cours non ajusté sur des marchés actifs; 2 - prix basés sur des données du marché observables, directement ou indirectement; 3 - prix basés sur des données non observables.

2.16 Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût comprend le prix d'achat, les droits de douane et le transport. Les rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer le coût. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, moins les frais de ventes applicables.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

2.17 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Lorsque les immobilisations corporelles sont acquises lors d'un regroupement d'entreprises, le coût correspond à la juste valeur en date de l'acquisition. Le coût excédant la valeur résiduelle des immobilisations corporelles est amorti sur la durée d'utilité estimée. Le tableau suivant présente la méthode ainsi que les durées maximales utilisées :

	Méthode	Période
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Matériel d'optique	Linéaire	10 à 15 ans
Autre matériel, outils et enseignes	Linéaire	4 à 10 ans
Aménagement des locaux loués	Linéaire	Durée du bail y compris les périodes de renouvellement, maximum de 10 ans
Bâtiment		
Structure principale	Linéaire	40 ans
Autres composantes	Linéaire	7 à 13 ans
Terrain		Non amorti

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont révisées annuellement.

Les gains et les pertes sur la cession d'immobilisations corporelles correspondent à la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable des actifs et sont comptabilisés au bénéfice net. Toute radiation ou perte sur cession est comprise dans la charge d'amortissement et perte de valeur des immobilisations corporelles dans les états du bénéfice net et de résultat global.

2.18 Goodwill

Le goodwill représente les avantages économiques futurs résultant des actifs nets acquis lors d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. Le goodwill n'est pas amorti. Il est comptabilisé au coût diminué des pertes de valeur cumulées. Le goodwill est assujéti au test de dépréciation décrit ci-dessous.

2.19 Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels comprennent les noms commerciaux, les logiciels d'application, les baux acquis dans des conditions favorables, des relations clients, des ententes contractuelles (y compris des engagements de non-concurrence). À l'exception des noms commerciaux décrits ci-après, ils sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.

Lorsqu'un actif incorporel est acquis lors d'un regroupement d'entreprises, le coût correspond à la juste valeur à la date d'acquisition. La valeur attribuée à un actif incorporel amortissable est amortie linéairement sur la durée estimée des avantages attendus, soit: a) dans le cas d'un bail, sa durée; b) 10 ans pour un logiciel; c) de 5 à 20 ans pour les relations clients; d) dans le cas d'entente contractuelle, sa durée; et e) de 5 à 15 ans pour les noms commerciaux amortissables. La valeur résiduelle, les méthodes d'amortissement ainsi que les durées d'utilité sont révisées au moins une fois par année. De plus, les autres actifs incorporels sont sujets au test de dépréciation décrit ci-dessous.

Noms commerciaux

Les noms commerciaux Lunetterie New Look, Vogue Optical et Greiche & Scaff sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis. Ils sont sujets à un test de dépréciation d'actif décrit ci-dessous. La direction considère que ces noms commerciaux sont étroitement liés à l'existence respective de la division Lunetterie New Look, de Vogue Optical Group Inc. et la division Greiche & Scaff et, conséquemment, ont une durée d'utilité indéterminée. La durée d'utilité est réexaminée à chaque période pour déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de la durée d'utilité indéterminée.

2.20 Dépréciation d'actifs non financiers

À la fin de chaque période de présentation, le groupe révisé la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et autres actifs incorporels, excluant les noms commerciaux ayant une durée d'utilité indéterminée, afin de déterminer si ces actifs présentent des

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

signes de perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte de valeur, s'il y a lieu. Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif particulier, la société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génèrent des flux de trésorerie indépendants.

Les noms commerciaux, ayant une durée d'utilité indéterminée, sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des faits nouveaux indiquent que la valeur de l'actif a diminué.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est attribué aux unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier de la synergie engendrée par le regroupement et qui représentent au sein de la société le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi. La direction a établi que ce niveau correspond aux bannières sous lesquelles les magasins sont exploités. Ces groupes d'unités génératrices de trésorerie auquel le goodwill est attribué font l'objet d'un test de dépréciation annuellement ou plus souvent, s'il y a des indications de perte de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés actualisés selon un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'évaluation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif.

Une perte de valeur d'une unité génératrice de trésorerie est attribuée pour réduire d'abord la valeur comptable du goodwill à néant et ensuite la valeur comptable, des autres actifs dans l'unité génératrice de trésorerie, au prorata. Sauf pour le goodwill, tous les actifs sont réévalués ultérieurement pour voir s'il y a indication d'une reprise de perte de valeur comptabilisée antérieurement. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie excède la valeur comptable. Voir les notes 11 et 12 pour les tests de dépréciation du nom commercial et du goodwill.

2.21 Rémunération du personnel

Les créateurs, frais courus et provisions comprennent les salaires et avantages courus, comme les vacances, lesquels sont comptabilisés à la valeur non actualisée que le groupe s'attend à verser.

2.22 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'une obligation actuelle découlant d'un événement passé mènera probablement à une sortie de ressources économiques et que les montants peuvent être estimés de façon fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent encore être incertains. Une obligation actuelle résulte d'une obligation juridique ou d'une obligation implicite découlant d'événements passés comme, par exemple, les garanties accordées sur les marchandises. Les provisions sont basées sur les dépenses estimées nécessaire pour honorer l'obligation actuelle, selon les éléments probants les plus fiables à la date de présentation de l'information. L'actualisation n'est pas prise en considération lorsque son incidence n'est pas significative.

Toutes les provisions sont revues à chaque date de présentation et ajustées pour refléter la meilleure estimation actuelle. Voir les détails à la note 14.

2.23 Impôts

La charge d'impôt comptabilisée au bénéfice net correspond à la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

Les passifs ou les actifs d'impôts exigibles comprennent les montants à payer aux autorités fiscales ou à recouvrer auprès de celles-ci pour la période en cours et les périodes antérieures et qui n'ont pas été réglés en date du bilan. L'impôt exigible est calculé sur le revenu imposable, lequel diffère du bénéfice aux états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'impôt et les lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan. Se reporter à la note 17.1 pour plus de détails concernant le règlement fiscal convenu avec l'Agence du revenu du Canada ainsi qu'un règlement similaire prévu avec une autorité fiscale provinciale.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont déterminés en fonction des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs, de même qu'en fonction des pertes fiscales et des crédits d'impôts inutilisés. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé lors de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif,

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont calculés, sans actualisation, aux taux d'impôt prévus pour la période où l'actif sera réalisé ou le passif réglé, selon les taux d'impôt et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés en date du bilan. L'incidence d'une variation du taux d'impôt sur les actifs et les passifs d'impôts différés est reflétée au bénéfice de la période où la variation a lieu.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la différence temporaire sous-jacente, la perte fiscale ou le crédit d'impôt soit utilisé pour diminuer des impôts futurs. Les passifs d'impôts différés sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs et les passifs d'impôts différés d'une entité du groupe sont compensés seulement lorsque cette entité a le droit et l'intention de compenser les actifs et les passifs d'impôts exigibles découlant de la même autorité fiscale.

2.24 Capitaux propres

La valeur comptable des actions ordinaires de catégorie A représente les montants reçus lors de l'émission de ces actions et les montants transférés du surplus d'apport au moment de l'exercice d'options. Les frais d'émission d'actions sont déduits de leur valeur comptable. Tel qu'il est mentionné à la note 22, certains prêts pour l'achat d'actions de Vision New Look sont considérés comme des attributions d'options et sont déduits du capital-actions.

Le surplus d'apport comprend l'escompte sur le rachat d'actions ainsi que les montants correspondant aux charges de rémunération à base d'actions comptabilisées antérieurement, après les montants transférés au capital-actions lors de l'exercice d'options.

Les bénéfices non distribués comprennent l'ensemble des bénéfices nets accumulés qui n'ont pas été distribués.

2.25 Jugements critiques lors de l'application des méthodes comptables

La direction a émis les jugements critiques suivants, séparément de ceux concernant les estimations, dans l'application des méthodes comptables du groupe qui ont une incidence la plus significative sur les états financiers.

Attribution du goodwill à des bannières spécifiques. Tel qu'il est mentionné à la note 2.20, aux fins des tests de dépréciation, le goodwill doit être attribué aux unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier de la synergie engendrée par le regroupement d'entreprises. La direction a établi que le niveau le plus représentatif d'unités génératrices de trésorerie pouvant bénéficier de ces synergies est celui des bannières, tout en reconnaissant que le groupe au complet bénéficie aussi des synergies provenant de toute acquisition d'entreprise. La position de la direction pourrait entraîner une dépréciation du goodwill d'une bannière alors que les montants recouvrables des autres bannières excéderaient cette dépréciation.

Position concernant la durée d'utilité indéterminée des noms commerciaux. La position de la direction voulant que la durée d'utilité des noms commerciaux Lunetterie New Look, Vogue Optical et Greiche & Scaff soit indéterminée et, par conséquent, non amortie est expliquée à la note 2.19.

Consolidation d'entités sans en détenir d'actions. La société consolide les activités, les actifs et les passifs de deux sociétés pour lesquelles elle ne détient pas d'action. La direction a établi qu'en vertu des ententes avec ces entités, la société peut obtenir des rendements variables liés à son implication et à la capacité d'user de son pouvoir pour influencer le montant de ces rendements.

Décision concernant les indicateurs de perte de valeur. L'identification des faits ou des circonstances indiquant une perte de valeur ou une reprise de perte de valeur est un processus subjectif impliquant le jugement et un certain nombre d'estimations et d'hypothèses dans de nombreux cas. La direction a actuellement déterminé que la contribution des magasins ou de certains groupes de magasins constitue la meilleure indication d'une perte de valeur.

2.26 Incertitude relative aux estimations

Les hypothèses concernant l'avenir et les autres sources importantes d'incertitude relative aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner des ajustements significatifs à la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont les suivantes:

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

Durée d'utilité des immobilisations corporelles. L'estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles se fonde sur l'expérience historique, sur les hypothèses concernant la désuétude engendrée par les nouvelles technologies ainsi que sur les objectifs de la société d'utiliser de l'équipement à la fine pointe et de présenter des magasins modernes. La note 2.17 illustre l'estimation actuelle de la durée d'utilité.

Durée d'utilité des actifs incorporels. L'estimation de la durée d'utilité des logiciels d'application est fondée sur l'expérience historique, les services annuels de mise à jour et de maintenance, ainsi que la réputation du fournisseur. L'estimation de la durée d'utilité des relations clients est fondée sur l'analyse des ventes antérieures du vendeur et la capacité estimée de la société d'atteindre ces clients. L'estimation de la durée d'utilité des contrats, tel les engagements de non-concurrence, est fondée sur la durée de ces contacts. La note 2.19 illustre l'estimation actuelle de la durée d'utilité.

Acquisitions d'entreprises. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs de l'entreprise acquise sont inclus dans le bilan à leur juste valeur. Pour évaluer la juste valeur, la direction utilise des estimations des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation, lesquels sont fondés sur des hypothèses concernant le comportement des intervenants du marché.

Provisions. Les provisions courantes sont liées aux garanties de produits, à la cessation de baux, aux contrats déficitaires, à la fermeture de magasins et à la restructuration. Les montants ont été estimés sur la base de données historiques et de l'expérience antérieure. Se reporter à la note 14 pour plus de détails.

Hypothèses dans l'application de la méthode Black-Scholes pour déterminer la rémunération à base d'actions liés aux options attribuées. La méthode Black-Scholes utilisée nécessite la formulation d'hypothèses à l'égard de valeurs prévues telles que : la durée des options, le pourcentage d'options qui ne seront pas exercées, la volatilité des actions de Vision New Look ainsi que les dividendes. Ces valeurs sont basées sur l'information détenue par la direction au moment où les options sont attribuées. Elle comprend l'expérience historique, la performance financière de la société, les plans de développement de la société ainsi que l'environnement économique.

Dépréciation d'actifs. Les tests de dépréciation d'actifs décrits à la note 2.20 requièrent l'évaluation de la valeur recouvrable de certains actifs. À cette fin, la direction doit émettre des hypothèses telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs provenant de l'utilisation d'actifs. Dans ces circonstances, les données historiques et les plans de développements sont les sources principales d'information.

Provision pour désuétude sur les stocks. La société estime une provision pour désuétude basée sur la capacité de vendre les stocks et l'expérience historique.

Impôts. Le calcul de la charge d'impôts et, par conséquent de l'actif ou du passif d'impôt différé, requiert la détermination de facteurs tels que la déductibilité des dépenses, les restrictions de déductibilité le cas échéant, le taux d'amortissement s'il y a lieu, et la possibilité d'utiliser des pertes fiscales reportées en avant en fonction de la capacité de l'entité de générer des revenus imposables dans les années à venir. Pour ces calculs, la direction exerce des jugements en faisant des interprétations et en se basant sur l'expérience passée ainsi que sur les services de fiscalistes. L'incidence d'avis de cotisations qui diffèreraient calculs de l'entité pourrait être importante. Se reporter à la note 17.1 pour plus de détails concernant le règlement fiscal attendu avec une autorité fiscale provinciale.

2.27 IFRS publiées mais non encore en vigueur

Au moment d'autoriser les présents états financiers, certaines nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'IASB, mais elles ne sont pas encore en vigueur et le groupe ne les a pas adoptées de façon anticipée. De l'information sur les normes pouvant avoir une influence sur les états financiers du groupe est fournie ci-dessous.

La direction prévoit adopter toutes les prises de position pertinentes dans la première période suivant la date d'entrée en vigueur de la prise de position. Les nouvelles normes, interprétations et modifications ni adoptées, ni mentionnées ci-dessous ne devraient pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

IFRS 9, *Instruments financiers*

La norme IFRS 9 constitue la fin du remplacement d'IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. La nouvelle norme introduit d'importants changements aux directives d'IAS 39 sur le classement et l'évaluation des actifs financiers ainsi qu'un nouveau modèle des pertes de crédits attendues pour la dépréciation des actifs financiers. IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La société n'a pas encore évalué l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

La norme IFRS 15 présente de nouvelles exigences pour la comptabilisation des produits, remplaçant IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IAS 11, *Contrats de construction* et autres interprétations relatives à la comptabilisation des produits. La nouvelle norme établit un modèle de comptabilisation des produits fondé sur le contrôle et fournit des indications supplémentaires sur plusieurs sujets non couverts en détails par les normes IFRS actuelles, notamment concernant la comptabilisation des ententes comportant des obligations de prestations multiples, les prix variables, les droits des clients à un remboursement, les options de rachat par un fournisseur, et autres aspects complexes. IFRS 15 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Actuellement, la direction ne prévoit pas que l'application de cette norme aura une incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

IFRS 16, *Contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui impose aux preneurs de constater tous les contrats de location au bilan en comptabilisant un droit d'utilisation comme actif et une obligation locative comme passif. Une exemption est permise pour les contrats de location à court terme et pour les contrats de location dont l'actif sous-jacent a une faible valeur. IFRS 16 établit les exigences sur la façon de comptabiliser l'actif et le passif, notamment sur les aspects complexes comme les composantes autres que de location, les paiements locatifs variables et les périodes optionnelles et présente de nouvelles obligations d'information. IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et l'adoption anticipée est permise dans certaines circonstances. L'incidence de cette nouvelle norme sera importante pour les états financiers du groupe.

3. INFORMATION SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

	2015 \$	2014 \$
3.1 Rémunération du personnel		
Salaires et charges sociales	56 903	46 624
Rémunération à base d'actions	627	422
	57 530	47 046
3.2 Montants inclus dans les autres frais d'exploitation		
Dépréciation des stocks	241	130
Frais connexes aux acquisitions	897	1 563
3.3 Amortissements et perte sur cession		
Amortissement des immobilisations corporelles, après amortissement des crédits d'impôts différés pour investissement	7 750	6 028
Amortissement des autres actifs incorporels	3 202	2 959
Perte de valeur et perte sur la cession d'immobilisations corporelles	72	12
	11 024	8 999

En 2014, les frais de restructuration totalisant 707 000 \$ ont été inclus dans les matériaux utilisés, la rémunération du personnel et les autres frais d'exploitation. Ces frais de restructuration sont liés à l'acquisition de Greiche & Scaff en octobre 2014 et concernent principalement la fusion de deux laboratoires, la fermeture planifiée de six magasins et le déménagement de l'ancien siège social.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

4. FRAIS FINANCIERS, APRÈS REVENUS D'INTÉRÊT

	2015	2014
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	3 359	3 340
Intérêts en lien avec un règlement fiscal (note 17.1)	249	
Intérêts sur l'emprunt bancaire et autres intérêts	52	152
	3 660	3 492
Amortissement des frais différés liés à l'émission de dette	427	383
Variation de la juste valeur du swap de taux d'intérêt	317	391
Autres frais financiers	69	25
Frais financiers	4 473	4 291
Revenus d'intérêts	54	82
Frais financiers, après revenus d'intérêts	4 419	4 209

5. BÉNÉFICE NET PAR ACTION

	2015	2014
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de Vision New Look	9 157 \$	7 774 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé dans le calcul du bénéfice de base par action	13 376 141	12 805 924
Effet dilutif des options sur actions	383 676	358 129
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé dans le calcul du bénéfice dilué par action	13 759 817	13 164 053
Bénéfice net par action ^(a)		
De base	0,68 \$	0,61 \$
Dilué	0,67 \$	0,59 \$
Options hors du cours pour l'achat d'actions de Vision New Look pour la période ^(b)	222 500	—

- a) Des charges ponctuelles totalisant 2 827 000 \$ ont été comptabilisées en 2015 en lien avec un règlement fiscal décrit à la note 17.1. Ce montant est par conséquent reflété dans le bénéfice net de 2015.
- b) Les options hors du cours pour l'achat d'actions de Vision New Look au cours d'une période sont des options comportant un prix d'exercice plus élevé que le cours du marché de ces actions au cours de la même période. Ces actions ne sont pas comprises dans le calcul du bénéfice dilué par action.

6. INFORMATION SUR LE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

6.1 Variations des éléments du fonds de roulement

Les variations des éléments du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation se détaillent comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Débiteurs	554	(331)
Crédit d'impôts à recevoir		64
Stocks	(349)	(872)
Frais payés d'avance	330	(85)
Créditeurs, frais courus et provisions	2 192	107
Source (utilisation) de trésorerie	2 727	(1 117)

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

6.2 Encaissement d'ajustements au prix d'achat d'entreprises

L'encaissement d'ajustements au prix d'achat d'entreprises en 2015 se rapportent essentiellement à l'acquisition de Greiche & Scaff en 2014. Les montants reçus ont été comptabilisés à titre de débiteurs en 2014.

7. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

7.1 Acquisition en 2015

En octobre 2015, le Groupe a fait l'acquisition des actifs et des activités d'une clinique d'optique située au Nouveau-Brunswick, laquelle continue ses activités sous son nom commercial. Cette acquisition contribuera à renforcer la position du groupe dans l'industrie de l'optique dans l'est du Canada. Les détails de cette acquisition se résument comme suit :

Valeurs comptables des actifs identifiables	\$
Actifs à court terme	168
Immobilisations corporelles	515
Actifs incorporels	501
Passifs d'impôts différés	(97)
Actifs nets identifiables	1 087
Goodwill ^(a)	269
Total des actifs nets acquis	1 356
Montant net payé en trésorerie	1 356

- a) Le goodwill est attribué au personnel, au savoir-faire ainsi qu'aux synergies attendues du regroupement des activités de l'entreprise acquise avec celles du groupe. Soixante-quinze pourcent du goodwill acquis est amortissable aux fins fiscales.

La répartition du prix d'achat est sujette à changement advenant de nouvelles informations.

7.2 Acquisitions en 2014

7.2.1 Acquisition de l'entreprise Greiche & Scaff

Le 14 octobre 2014, le groupe a fait l'acquisition de certains actifs d'Optique Directe inc., faisant affaires sous la bannière Greiche & Scaff au Québec. Les actifs acquis comprennent 49 magasins détenus en propre au Québec et un laboratoire intégré de fabrication de lentilles situé à Montréal. L'entreprise a continué d'exercer ses activités sous la bannière Greiche & Scaff, à titre de division de Vision New Look. L'acquisition avait pour but de renforcer la position de la société dans le secteur du commerce au détail lié à l'optique dans l'est du Canada.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

La répartition du prix d'achat s'établit comme suit:

Montants comptabilisés des actifs nets identifiables	\$
Actifs à court terme	3 056
Passifs à court terme	(4 417)
Immobilisations corporelles	6 075
Actifs incorporels	9 904
Passifs à long terme	(235)
Passifs d'impôts différés	(881)
Actifs nets identifiables	13 502
Goodwill ^(a)	2 994
Total des actifs nets acquis	16 496
Montant payé en trésorerie	17 750
Ajustement de prix reçu en 2015	(1 254)
Contrepartie nette	16 496

- a) Le goodwill est attribué au personnel, à la présence continue d'optométristes dans les locaux des magasins, au savoir-faire ainsi qu'aux synergies attendues du regroupement des activités de l'entreprise acquise (notamment les activités de fabrication de lentilles) avec celles du groupe. Soixante-quinze pour cent du goodwill acquis est amortissable aux fins fiscales.

Depuis la date d'acquisition jusqu'au 27 décembre 2014, l'entreprise Greiche & Scaff a généré des produits de 6,3 millions \$ et a subi une perte d'exploitation de 225 000 \$, en tenant compte des frais de restructuration. Il n'a pas été utile de déterminer le résultat net pro forma pour 2014 en raison de l'importante restructuration de l'entreprise acquise.

7.2.2 Autres acquisitions d'entreprises en 2014

En 2014, en plus de l'acquisition de Greiche & Scaff, la société a acquis 100 % des actions comportant droit de vote de deux sociétés, chacune opérant une clinique d'optique, ainsi que les actifs d'une autre clinique. Deux des cliniques sont situées au Québec et ont été intégrées à la bannière New Look, alors que l'autre clinique, située à l'Île-du-Prince-Édouard, continue d'exercer ses activités sous son nom antérieur. Ces acquisitions vont contribuer à renforcer la position de la société dans le secteur du commerce au détail lié à l'optique dans l'est du Canada. Les détails de ces regroupements d'entreprises se résument comme suit :

Montants comptabilisés des actifs nets identifiables	\$
Actifs à court terme	147
Passifs à court terme	(37)
Immobilisations corporelles	375
Actifs incorporels	1 361
Passifs à long terme	(29)
Passifs d'impôt différés	(352)
Actifs nets identifiables	1 465
Goodwill ^(a)	739
Total des actifs nets acquis	2 203
Montant payé en trésorerie en 2014	1 475
Ajustement de prix net réglé en 2015	1
Soldes de prix d'achat, intérêts variant de 0 % à 5 %, assujettis à des conditions de performances, juste valeur estimée basée sur un taux d'actualisation reflétant un taux d'intérêt effectif de 8 %, paiements annuels moyens de 275 \$, échéant en 2017	728
Contrepartie totale	2 203

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

- a) Le goodwill est attribué au personnel, à la présence continue d'optométristes dans les locaux des magasins, au savoir-faire ainsi qu'aux synergies attendues du regroupement des activités des entreprises acquises avec celles du groupe. Un montant de 174 000 \$ de goodwill acquis est déductible aux fins d'impôts.

8. DÉBITEURS

	2015	2014
	\$	\$
Comptes clients	2 018	1 864
Taxes de vente	957	1 430
Ajustement au prix d'achat d'une entreprise à recouvrer		1 285
Contrats de change	22	89
	2 997	4 668

9. PRÊTS ET AVANCES

	2015	2014
	\$	\$
Prêts à une société liée à un cadre dirigeant, intérêt de 5 % :		
200 \$ remboursable le 1 ^{er} août 2016 (initialement le 1 ^{er} août 2015) ^(b)	200	200
150 \$ remboursable le 13 novembre 2018 ^(b)	150	
Prêt à un porteur d'une participation sans contrôle, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 % actuellement 3,7 % (4,0% au 27 décembre 2014) sans modalités de remboursement	30	30
Prêts à divers professionnels, sans intérêt, remboursables sur les trois prochains exercices	259	111
Prêt de 860 \$ (800 \$ au 27 décembre 2014) fait à un dirigeant, sans intérêt, réglé le 28 juin 2015 ^(a)		784
	639	1 125
Montants exigibles à court terme	260	984
	379	141

- a) Un prêt au montant de 800 000 \$ a été fait dans le cadre d'une initiative commerciale d'affiliation et d'investissement dans des cliniques indépendantes desservant des marchés ou des secteurs de marché non couverts par la bannière Lunetterie New Look. La valeur comptable du prêt reflète une juste valeur initiale estimée en utilisant un taux d'actualisation de 5 %, les frais de transaction ainsi que l'accroissement des intérêts implicites. Le 28 juin 2015, le prêt a été appliqué en paiement du prix d'achat des actions d'une société exploitante gérée par Vision New Look. Se reporter à la note 21 pour plus de détails.

- b) Les prêts sont garantis par des actions de Vision New Look ayant une juste valeur approximative de 1,2 million \$.

Certains prêts à des dirigeants sont comptabilisés en diminution du capital-actions. Se reporter à la note 22 pour plus de détails.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain \$	Bâtiments \$	Aménagement des locaux loués \$	Matériel informatique \$	Matériel d'optique \$	Autre matériel, outils et enseignes \$	Dépôts pour acquisition de matériel \$	Total \$
Valeur comptable brute								
Solde au 27 décembre 2014	1 462	3 798	29 782	2 504	10 871	33 398	15	81 830
Acquisitions par regroupement d'entreprise			165	15				515
Autres acquisitions		111	2 483	782	1 661	1 033	12	6 082
Cessions			(321)			(1 403)		(1 724)
Solde au 26 décembre 2015	1 462	3 909	32 109	3 301	12 532	33 363	27	86 703
Amortissement cumulé								
Solde au 27 décembre 2014		307	14 072	1 607	2 259	23 025		41 270
Amortissement		192	3 173	413	1 255	2 721		7 754
Cessions			(308)			(1 344)		(1 652)
Solde au 26 décembre 2015		499	16 937	2 020	3 514	24 402		47 372
Valeur comptable nette au 26 décembre 2015	1 462	3 410	15 172	1 281	9 018	8 961	27	39 331
Actifs loués inclus dans la valeur comptable nette						45		

	Terrain \$	Bâtiments \$	Aménagement des locaux loués \$	Matériel informatique \$	Matériel d'optique \$	Autre matériel, outils et enseignes \$	Dépôt pour acquisition de matériel \$	Total \$
Valeur comptable brute								
Solde au 28 décembre 2013	1 462	3 221	26 067	2 048	5 687	33 121		71 606
Reclassement					4 188	(4 188)		
Acquisitions par regroupements d'entreprises			1 845	253	155	4 197		6 450
Autres acquisitions		577	2 103	203	841	914	15	4 653
Cessions			(233)			(646)		(879)
Solde au 27 décembre 2014	1 462	3 798	29 782	2 504	10 871	33 398	15	81 830
Amortissement cumulé								
Solde au 28 décembre 2013		150	11 581	1 298	1 063	21 987		36 079
Reclassement					62	(62)		
Amortissement		157	2 758	309	1 134	1 682		6 040
Cessions			(267)			(582)		(849)
Solde au 27 décembre 2014		307	14 072	1 607	2 259	23 025		41 270
Valeur comptable nette au 27 décembre 2014	1 462	3 491	15 710	897	8 612	10 373	15	40 560
Actifs loués inclus dans la valeur comptable nette			48	32		267		

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

11. GOODWILL

La variation de la valeur comptable du goodwill résulte d'acquisitions d'entreprises :

	2015 \$	2014 \$
Solde au début	51 565	47 832
Ajout par acquisitions d'entreprises	269	3 733
Solde à la fin	51 834	51 565

Test de dépréciation du goodwill

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation au 26 décembre 2015 et au 27 décembre 2014. Les tests de dépréciation ont démontré qu'aucune dépréciation n'était nécessaire.

Aux fins des tests de dépréciation annuels, le goodwill a été attribué aux bannières de magasins qui devraient bénéficier des synergies engendrées par les acquisitions d'entreprises de la manière suivante :

	2015 \$	2014 \$
Lunetterie New Look	9 273	9 273
Vogue Optical	38 072	38 072
Greiche & Scaff	2 994	2 994
Autres	1 495	1 226
Solde à la fin	51 834	51 565

Les valeurs recouvrables ont été établies à l'aide de calculs de la valeur d'utilité en utilisant des prévisions détaillées sur une période de trois ans, suivi de l'extrapolation des flux de trésorerie attendus pour les durées d'utilité restantes selon un taux de croissance annuel moyen de 2 % et un taux d'actualisation avant impôts de 10 % au 26 décembre 2015 et au 27 décembre 2014 pour toutes les bannières de magasins. Le taux de croissance utilisé reflète la croissance minimale attendue à long terme des bannières de magasins.

12. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

	Noms commerciaux \$	Baux ^(a) \$	Logiciels d'application \$	Relations clients \$	Entente contractuelles ^(b) \$	Total \$
Valeur comptable brute						
Solde au 27 décembre 2014	18 963	537	2 817	21 811	6 874	51 002
Reclassement	90				(90)	
Acquisitions par regroupement d'entreprises	138			173	190	501
Autres acquisitions			465	334		799
Solde au 26 décembre 2015	19 191	537	3 282	22 318	6 974	52 302
Amortissement cumulé						
Solde au 27 décembre 2014	66	357	1 137	2 314	2 739	6 613
Amortissement	76	52	605	1 381	1 088	3 202
Solde au 26 décembre 2015	142	409	1 742	3 695	3 827	9 815
Valeur comptable nette au 26 décembre 2015	19 049	128	1 540	18 623	3 147	42 487

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

	Noms commerciaux	Baux ^(a)	Logiciels d'application	Relations clients	Entente contractuelles ^(b)	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Valeur comptable brute						
Solde au 28 décembre 2013	12 511	537	2 062	18 871	5 316	39 297
Acquisitions par regroupement d'entreprises	6 452		400	2 880	1 533	11 265
Autres acquisition			355	60	25	440
Solde au 27 décembre 2014	18 963	537	2 817	21 811	6 874	51 002
Amortissement cumulé						
Solde au 28 décembre 2013	19	305	822	1 050	1 458	3 654
Amortissement	47	52	315	1 264	1 281	2 959
Solde au 27 décembre 2014	66	357	1 137	2 314	2 739	6 613
Valeur comptable nette au 27 décembre 2014	18 897	180	1 680	19 497	4 135	44 389

- a) Les baux ont été acquis dans des conditions favorables.
b) Les ententes contractuelles comprennent des engagements de non-concurrence et d'autres engagements contractuels.

Tests de dépréciation des noms commerciaux ayant une durée d'utilité indéterminée

Les noms commerciaux Lunetterie New Look, Vogue Optical et Greiche & Scaff ne sont pas amortis attendu que la direction considère que leur durée d'utilité est indéterminée. En conséquence, ils ont subi des tests de dépréciation au 26 décembre 2015 et au 27 décembre 2014. Les tests de dépréciation ont démontré qu'aucune charge de dépréciation n'était nécessaire.

Les noms commerciaux ayant une durée d'utilité indéterminée sont les suivants :

	2015	2014
	\$	\$
Lunetterie New Look	2 500	2 500
Vogue Optical	9 700	9 700
Greiche & Scaff	6 300	6 300
	18 500	18 500

13. FACILITÉS DE CRÉDIT

Les principaux éléments des facilités de crédit sont les suivants :

- Une facilité de crédit renouvelable de 13 000 000 \$ pour financer le fonds de roulement et aux fins générales de l'entreprise, incluant le financement des dépenses en immobilisations. À la fin de 2015 et de 2014, les montants tirés sur cette facilité étaient nuls. Le 27 janvier 2016, la facilité de crédit renouvelable a été augmentée à 30 000 000 \$. L'utilisation future de ce crédit sera comptabilisée comme dette à long terme car aucun remboursement n'est exigé avant le 17 octobre 2018 en autant que certains ratios financiers, semblables aux balises financières décrites à la note 28, sont respectés.
- Une facilité de crédit à terme pour acquisitions dont le solde est de 45 889 000 \$ à la fin de 2015 (52 750 000 \$ à la fin de 2014) pour financer l'acquisition de Greiche & Scaff en 2014, pour rembourser les soldes de dettes contractées auparavant et aux fins générales de l'entreprise.
- Les facilités de crédit sont disponibles sous forme de prêts basés sur le taux préférentiel, de prêts Libor et d'acceptations bancaires.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

- Un contrat de swap de taux d'intérêt a été conclu pour échanger le taux d'intérêt variable contre un taux fixe sur 50 % de la dette en cours à même la facilité de crédit à terme pour acquisitions.
- Les remboursements sur la facilité de crédit à terme pour acquisition représentent 1 319 000 \$ par trimestre jusqu'au remboursement complet du solde à l'échéance des facilités de crédit en octobre 2018.
- Suivant des conditions concernant les «flux de trésorerie excédentaires», Vision New Look peut devoir rembourser des sommes plus élevées avant l'échéance des facilités de crédit.
- Tous les soldes de dette en cours sont remboursables en totalité le 17 octobre 2018.
- Les prêts basés sur le taux préférentiel portent intérêt au taux préférentiel majoré d'une marge variant de 1,00 % à 2,25 % selon le ratio de la dette sur le BAIIA. Au 26 décembre 2015, la marge était de 1,75 % (1,75% au 27 décembre 2014).
- Les prêts Libor portent intérêt au taux Libor majoré d'une marge variant de 2,00 % à 3,25 % selon le ratio de la dette sur le BAIIA. Les acceptations bancaires sont assujetties à des commissions d'attente de même pourcentage. Au 26 décembre 2015 et au 27 décembre 2014, les commissions d'attente étaient de 2,75 %.
- New Look doit respecter certains ratios financiers qui correspondent approximativement aux balises décrites à la note 28.
- Les actifs de Groupe Vision New Look (qui incluent les actifs des divisions Lunetterie New Look et Greiche & Scaff) et les actifs de Vogue Optical Group inc. sont hypothéqués en faveur du consortium bancaire.

Les ratios financiers exigés aux termes des facilités de crédit étaient respectés au 26 décembre 2015 et au 27 décembre 2014, de même qu'au cours des exercices terminés à ces dates.

14. CRÉDITEURS, FRAIS COURUS ET PROVISIONS

	2015	2014
		\$
Salaires et charges sociales courues	6 303	5 879
Dépôts de clients	4 324	3 096
Fournisseurs	10 703	10 014
Provisions	1 468	1 617
	22 798	20 606

La variation des provisions en 2015 est comme suit :

	Garanties de produit	Cessation de bail ^(a)	Contrats déficitaires ^(b)	Restructuration	Total
Valeur comptable au 27 décembre 2014	926	298	335	58	1 617
Provision additionnelle (renversement)	2 423			(58)	2 365
Provision utilisée	(2 379)	(84)	(51)		(2 514)
Valeur comptable au 26 décembre 2015	970	214	284	—	1 468

- La provision pour cessation de bail couvre le règlement de litiges et les frais estimatifs de remise en état des locaux à la fin de certains baux.
- La provision pour contrats déficitaires couvre deux baux pour lesquels les frais inévitables pour remplir les obligations dépassent les encaissements prévus.

Toutes les provisions sont considérées à court terme. La société ne peut bénéficier de remboursement par des tiers.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

15. DETTE À LONG TERME

	2015 \$	2014 \$
Acceptations bancaires à même la facilité de crédit à terme pour acquisitions, taux effectif de 3,70 % (4,12 % au 27 décembre 2014) ^(a)	45 700	52 600
Prêt basé sur le taux préférentiel à même la facilité de crédit à terme pour acquisitions, taux effectif de 4,45 % (4,75 % au 27 décembre 2014)	189	150
Dettes subordonnées auprès d'une société de développement de capital, remboursable à l'échéance en 2018, taux nominal de 8 % ^(a)	15 000	15 000
Solde de prix d'achat, à intérêt variant de 0 % à 5 %, assujettis à des conditions de performance, juste valeur initiale estimée selon des taux d'actualisation variant de 5 % à 8 %, paiements annuels prévus de 521 000 \$, 346 000 \$ et 94 000 \$ en 2016, 2017 et 2018 respectivement	961	1 128
Autres	47	100
Total de la dette	61 897	68 978
Frais différés liés à l'émission de dette ^(a)	(968)	(1 356)
	60 929	67 622
Versements exigibles à moins d'un an	5 429	7 303
	55 500	60 319

- a) Les frais de transactions concernant la facilité de crédit à terme pour acquisitions et la dette subordonnée sont inclus dans les frais différés présentés ci-dessus. Ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils représentent un ajout de 0,48 % par année pour ce qui est des emprunts faits à même la facilité de crédit à terme pour acquisitions. Ils représentent un ajout de 1,23 % au taux nominal du coût de financement de 8,0 % sur la dette subordonnée.
- b) Les versements exigibles à moins d'un an sont présentés selon leur valeur comptable à la date de fin d'exercice.

Versements sur la dette à long terme

	\$
2016	5 429
2017	5 269
2018	50 231

16. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	2015 \$	2014 \$
Swap de taux d'intérêt	708	391
Avantages incitatifs à la location différés	712	760
Provision pour loyer sur une base linéaire	787	924
Crédits d'impôt à l'investissement différés	199	188
Provision pour baux acquis dans des conditions défavorables	63	143
	2 469	2 406

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

17. IMPÔTS

17.1 Entente de règlement

En avril 2014, Vision New Look a reçu une lettre de l'Agence du revenu du Canada (ARC) faisant part de son intention de contester certaines conséquences fiscales découlant de la conversion d'une structure de fiducie en une société par actions en mars 2010. Plus précisément, la lettre proposait de refuser à Vision New Look le droit d'utiliser certains attributs fiscaux, principalement des pertes d'exploitation, qui ont été reportées et utilisées dans les exercices 2010 et suivants. Les parties ont maintenant conclu une entente de règlement selon laquelle l'ARC ne contestera pas l'utilisation des attributs fiscaux pour les exercices de 2010, 2011 et 2012. En contrepartie, la société renoncera à l'utilisation des attributs fiscaux pour 2013, 2014 et les exercices subséquents. Sur la base de cette entente et d'une entente similaire que l'on s'attend à conclure avec une autorité fiscale provinciale, la société a comptabilisé les montants suivants en 2015 :

Montants inclus dans l'état du bénéfice net	\$
Charge d'impôts exigibles	2 589
Frais d'intérêts	249
Recouvrement d'impôts différés	(11)
Charge additionnelle nette	2 827

	\$
Montants payés en 2015 : règlement complet avec l'ARC	1 883
Montants comptabilisés au bilan du 26 décembre 2015	
Provision pour impôt provincial à payer	855
Provision pour intérêts courus	100
Passif d'impôts différés	(11)
Total des paiements en 2015 et passifs nets au 26 décembre 2015	2 827

17.2 Charge d'impôts globale

Le groupe est assujéti à un taux d'impôt approximatif de 27,6 % sur son revenu imposable (27,4 % en 2014). Le taux effectif d'impôt pour 2015 diffère de façon significative des taux combinés fédéral et provincial au Canada en raison de l'entente de règlement décrite à la note 17.1, d'autres ajustements pour les exercices antérieurs et des charges non déductibles. Le tableau suivant montre l'incidence de l'entente de règlement par rapport au total des impôts :

	2015 \$	2014 \$
Bénéfice avant impôts	16 501	11 183
Taux d'impôts courants prévus par la loi	27,6%	27,4%
Charge d'impôts au taux courants	4 554	3 064
Augmentation des impôts découlant de :		
Règlement fiscal (note 17.1)	2 589	
Dépenses courantes non déductibles	287	153
Ajustements pour des exercices antérieurs	26	42
Autres	(156)	99
Charge d'impôts	7,300	3,358

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

La charge d'impôts comprend :

	2015	2014
	\$	\$
Charges d'impôts exigibles :		
Liées au règlement fiscal (note 17.1)	2 589	
Liées aux activités courantes	4 478	867
Total de la charge d'impôts exigibles	7 067	867
Charges d'impôts différés :		
Liées au règlement fiscal (Note 17.1)	(11)	
Naissance et renversement des différences temporaires	620	2 491
Utilisation des pertes fiscales et crédits reportés inutilisés	(376)	
Total de l'impôt différé	233	2 491
Total des impôts	7 300	5 849

17.3 Actifs (passifs) d'impôt différé

L'impôt différé découlant de différences temporaires ainsi que de pertes fiscales et de crédits d'impôts inutilisés se résume ainsi (des soldes négatifs représentent des passifs d'impôt différé) :

	Solde au 27 déc. 2014	Acquisition d'entreprise	Comptabilisé au bénéfice	Solde au 26 déc. 2015
	\$	\$	\$	\$
Pertes fiscales et crédits d'impôts inutilisés	211		376	587
Différences temporaires ^(a)				
Immobilisations corporelles	(2 358)	(63)	288	(2 133)
Autres actifs	(4 296)	(34)	(181)	(4 511)
Amortissement cumulé du goodwill ^(b)	(629)		(550)	(1 179)
Provisions	542		(56)	486
Passifs ^(c)	631		(110)	521
	(5 899)	(97)	(233)	(6 229)

- a) Différences temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales.
- b) Aucun passif d'impôt différé n'est inscrit lors de la comptabilisation initiale du goodwill. Toutefois, un passif d'impôt différé est calculé sur l'amortissement du goodwill aux fins fiscales.
- c) Passifs représentés par les soldes de prix d'achat et les avantages incitatifs à la location, les crédits d'impôts à l'investissement et les loyers différés.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

L'impôt différé pour la période comparative se résume ainsi :

	Solde au 23 déc. 2013	Acquisitions d'entreprises	Comptabilisé au bénéfice	Réduction des frais d'émission d'actions ^(d)	Solde au 27 déc. 2014
	\$	\$	\$	\$	
Pertes fiscales et crédits d'impôts inutilisés	1 732	(4)	(1 770)	253	211
Différences temporaires ^(a) :					
Immobilisations corporelles	(1 806)	(584)	32		(2 358)
Autres actifs	(3 471)	(907)	82		(4 296)
Amortissement cumulé du goodwill ^(b)			(629)		(629)
Provisions	725	228	(411)		542
Passifs ^(c)	392	34	205		631
	(2 428)	(1 233)	(2 491)	253	(5 899)

- a) Différences temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales.
- b) Aucun passif d'impôt différé n'est inscrit lors de la comptabilisation initiale du goodwill. Toutefois, un passif d'impôt différé est calculé sur l'amortissement du goodwill aux fins fiscales.
- c) Passifs représentés par les soldes de prix d'achat et les avantages incitatifs à la location, les crédits d'impôts à l'investissement et les loyers différés.
- d) Les frais d'émission d'actions, après impôts, sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable du capital-actions.

18. DIVIDENDES

18.1 Dividendes déclarés

Vision New Look a déclaré des dividendes trimestriels totalisant 0,15 \$ par action ordinaire de catégorie A en 2015 et 2014. Des dividendes totalisant 64 000 \$ ont aussi été déclarés en 2015 au porteur d'une participation ne donnant pas le contrôle (37 000 \$ en 2014).

Les dividendes payés présentés aux flux de trésorerie sont nets des dividendes réinvestis en actions ordinaires de catégorie A de Vision New Look dans le cadre du régime de réinvestissement de dividendes entré en vigueur au deuxième trimestre de 2014. Pour l'exercice de 2015, les dividendes réinvestis totalisent 1 125 000 \$ (571 000 \$ en 2014). Les montants de dividendes déclarés dans une période diffèrent de ceux payés dans cette période en raison d'écarts temporaires.

18.2 Régime de réinvestissement des dividendes

En mars 2014, New Look a adopté un régime de réinvestissement des dividendes (RRD) débutant avec le versement du dividende de juin 2014. Le RRD permet aux actionnaires résidant au Canada de réinvestir leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires de catégorie A de Vision New Look sans paiement de commissions ni de frais de service ou de courtage. Au choix de Vision New Look, les actions acquises par le biais du RRD sont achetées sur le marché libre ou émises sur le capital-actions autorisé. Le prix d'achat pour le réinvestissement des dividendes en espèces correspond à ce qui suit :

- Dans le cas d'un achat d'actions nouvellement émises, le cours moyen pondéré des cinq jours de bourse précédant la date du versement du dividende auquel Vision New Look pourra, à son gré, appliquer un escompte pouvant aller jusqu'à 5 %;
- Dans le cas d'un achat sur le marché libre, le prix réel moyen (compte non tenu des frais de courtage, des honoraires et des frais d'opérations) payé pendant les cinq jours ouvrables suivant la date de versement du dividende.

Depuis la création du plan, Vision New Look a émis de nouvelles actions avec un escompte de 5%.

Se reporter aux notes 19.3 et 19.4 pour les actions émises par le biais du RRD en 2015 et 2014, respectivement. Se reporter à la note 29.2 pour les actions émises par le biais du RRD après la fin d'exercice.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

Le solde des actions réservées par la Bourse de Toronto dans le cadre du RRD, après le dividende payé le 31 décembre 2015, était de 118 930.

19. CAPITAL-ACTIONS

19.1 Capital-actions autorisé au 26 décembre 2015 et au 27 décembre 2014

Actions ordinaires de catégorie A

Nombre illimité, avec droit de vote et participantes.

Actions privilégiées de premier rang

Nombre illimité, pouvant être émises en séries, dont le titre, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions liés à chaque série seront établis au moment de l'émission.

Actions privilégiées de catégorie A

Nombre illimité, sans droit de vote ni droit de dividende, rachetables au gré du détenteur ou de la société.

19.2 Capital-actions en circulation au 26 décembre 2015 et au 27 décembre 2014

Les seules actions en circulation aux 26 décembre 2015 et 27 décembre 2014 étaient des actions ordinaires de catégorie A dont la continuité est démontrée dans les états consolidés des variations des capitaux propres.

19.3 Actions émises en 2015

	Nombre d'actions émises	Prix par action \$	Variation du capital-actions \$
Exercice d'options sur actions			
En contrepartie d'espèces	29 534	11,33	334
Selon le mode sans décaissement (94 608 options)	62 709		
Transfert à partir du surplus d'apport ^(a)			142
En paiement de services	828	30,19	25
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes (note 18.2)	43 004	26,17	1 125
	136 075		1 626

- a) Le transfert à partir du surplus d'apport correspond à la charge de rémunération à base d'actions comptabilisée antérieurement et enregistrée au surplus d'apport.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

19.4 Actions émises en 2014

	Nombre d'actions émises	Prix par action \$	Variation du capital-actions \$
Placement privé			
Produit brut	500 000	20,00	10 000
Versement égal aux dividendes ^(a)			(75)
Frais d'émission			(937)
Produit net du placement privé			8 988
Réduction d'impôts liée aux frais d'émission			253
Exercice d'options sur actions			
En contrepartie d'espèces	100,698	7,26	731
Selon le mode sans décaissement (26 000 options)	16 840		
Transfert à partir du surplus d'apport ^(b)			87
Actions émises dans le cadre du RRD (note 18.2)	27,696	20,62	571
En paiement de services	1,169	21,39	25
	646,403		10 655

- a) Le 29 août 2014, la société a complété un placement privé en émettant 500 000 reçus de souscription au prix de 20,00 \$ chacun pour un total de 10 millions \$. Le produit de l'émission a été entiercé en attendant la clôture de l'acquisition de l'entreprise Greiche & Scaff le 14 octobre 2014. À cette date, les reçus de souscription ont été échangés contre des actions ordinaires de catégorie A de Vision New Look à raison d'un reçu de souscription pour une action et les porteurs ont reçu un paiement en espèces égal aux dividendes totalisant 0,15 \$ par action ordinaire de catégorie A à être versé le 30 septembre 2014 aux membres inscrits au 23 septembre 2014. Ce paiement correspondant aux dividendes a été traité comme un remboursement de capital pour les porteurs de reçus de souscription.
- b) Le transfert provenant du surplus d'apport correspond à la charge de rémunération à base d'actions enregistrée précédemment et comptabilisée au surplus d'apport.

20. RÉGIME D'OPTION SUR ACTIONS

En vertu du régime d'option sur actions de Vision New Look, il est possible d'attribuer d'achat d'actions de Vision New Look aux employés clés, aux membres de la direction et aux administrateurs. Le prix d'exercice de chaque option est égal au cours du marché moyen des actions pour les cinq jours ouvrables précédant la date d'attribution et la durée maximum de l'option ne peut excéder dix ans. Les droits des options sont acquis sur une période établie par le conseil d'administration au moment où les options sont attribuées. Au 26 décembre 2015, les échéances des options varient de cinq à sept ans et les périodes d'acquisition des droits sont soit : a) un tiers après la date d'attribution, un autre tiers à la fin de la première année et le reste à la fin de la deuxième année, ou b) un tiers à la fin de la première année; un autre tiers à la fin de la deuxième année et le reste à la fin de la troisième année.

Le régime d'options inclut un mode d'exercice «sans décaissement» permettant d'accepter le règlement de la valeur intrinsèque d'une option (soit l'excédent de la juste valeur sur le prix d'exercice) en remettant au détenteur, à la discrétion de la société, un montant en espèces ou des actions de Vision New Look.

Le nombre maximum d'actions pouvant être émises en vertu du régime à tout moment est de 10 % des actions émises et en circulation. Le nombre d'actions réservées par la TSX pour l'exercice d'options était de 1 305 632 au 26 décembre 2015 (1 079 682 au 27 décembre 2014).

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

Les variations du nombre d'options en cours sont présentées ci-dessous :

	2015	2014
Nombre d'options		
En cours au début	723 469	654 167
Attribuées	232 500	196 000
Exercées	(124 642)	(126 698)
Échues	(18 334)	
En cours à la fin	812 993	723 469
Pouvant être exercées à la fin	575 988	545 455
Prix d'exercice moyen pondéré	\$	\$
En cours au début	11,15	8,47
Attribuées	30,76	17,62
Exercées	9,87	7,32
Échues	23,25	
En cours à la fin	16,68	11,15
Pouvant être exercées à la fin	12,16	9,72
Cours moyen pondéré des actions de Vision New Look à la date d'exercice	28,63	19,73

Les options exercées en 2015 comprennent 94 608 options dont la valeur intrinsèque a été réglée par l'émission de 62 709 actions conformément au mode d'exercice sans décaissement. Les options exercées en 2014 comprennent 26 000 options dont la valeur intrinsèque a été réglée par l'émission de 16 840 actions conformément au mode d'exercice sans décaissement.

Le tableau qui suit résume les renseignements sur les options en cours et celles pouvant être exercées au 26 décembre 2015 :

Fourchette des prix d'exercice \$	Nombre	Options en cours		Options pouvant être exercées	
		Durée contractuelle moyenne restante (années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
7,40 à 9,77	427,825	1,53	8,91	427 825	8,91
15,53 à 15,54	90,000	3,05	15,53	59 999	15,53
20,58 à 29,69	150,168	3,83	25,28	73 164	23,80
30,04 à 34,43	145,000	6,05	31,40	15 000	34,43
7,40 à 34,43	812,993	2,93	16,68	575 988	12,16

Le cours du marché moyen par action était de 29,12 \$ en 2015 (19,57 \$ en 2014) et le cours du marché par action à la fin de 2015 était de 30,50 \$ (22,19 \$ à la fin de 2014).

La juste valeur des options attribuées est estimée selon un modèle de Black-Scholes d'après les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2015	2014
Prix d'exercice	30,76 \$	17,62 \$
Durée prévue (années)	4,7	4
Volatilité prévue	25%	24%
Taux d'intérêt sans risque	0,87%	1,6%
Dividendes annuels prévus	0,60 \$	0,60 \$

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées en 2015 a été estimée à 5,43 \$ par option (2,55 \$ pour 2014).

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée en référence aux données historiques des actions de la société sur une période représentant la durée de vie prévue des options attribuées.

La charge de rémunération à base d'actions de 627 000 \$ inscrite en 2015 (422 000 \$ en 2014) reflète l'acquisition des droits sur les options au cours de l'exercice.

21. ACHAT D'UNE PARTICIPATION

Le 28 juin 2015, le groupe a fait l'acquisition de 100 % des actions donnant droit de vote d'une entité exploitant une clinique d'optique. Avant l'acquisition, les capitaux propres reflétant les actifs nets de cette entité étaient comptabilisés en tant que participation ne donnant pas le contrôle. En conséquence, en 2015, l'achat des actions a été comptabilisé de la manière suivante:

Diminution des capitaux propres	\$
Participation ne donnant pas le contrôle	352
Bénéfices non distribués	702
Diminution totale des capitaux propres	1 055
Contrepartie payée et solde éventuel du prix d'achat	
Contrepartie de base payée ^(a)	860
Provision pour ajustements de prix futurs ^(b)	195
Contrepartie totale	1 055

- a) La contrepartie de base a été réglée par la compensation d'une créance au montant de 860 000 \$ due au groupe par l'ancien actionnaire. Se reporter à la note 9(a) pour plus de détails.
- b) Le contrat d'achat d'actions prévoit des ajustements de prix basés sur les ventes des trois prochaines années. Les versements futurs pourront différer de manière importante des présentes estimations.

22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées à la société comprennent les membres de la haute direction et les administrateurs. La haute direction est composée du vice-président du conseil (comme ce poste a existé jusqu'à juin 2015), du président et des vices-présidents de Vision New Look, ses filiales et ses divisions.

L'échéance d'un prêt de 200 000 \$ fait à une entité liée au président de Vision New Look a été reportée du 1^{er} août 2015 au 1^{er} août 2016. Ce prêt est garanti par des actions Vision New Look ayant une juste valeur approximative de 1 million \$. De plus, Vision New Look a accordé un prêt supplémentaire de 150 000 \$ à la même entité selon les conditions décrites à la note 9.

L'échéance de prêts totalisant 251 000 \$ faits à une entité liée au président de Lunetterie New Look et de Greiche & Scaff a été reportée, passant de décembre 2015 et de juin 2016 au 31 décembre 2016. En 2014, un montant de 120 000 \$ a été remboursé sur ces prêts, lesquels ont été comptabilisés à titre de réduction du capital-actions. Ces prêts sont garantis par des actions de Vision New Look ayant une juste valeur approximative de 1,7 million \$.

Les intérêts sur les prêts faits à des entités liées à des cadres supérieurs ont été reçus tel que prévu en 2015 et 2014.

23. RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION ET DES ADMINISTRATEURS

La rémunération de la haute direction et des administrateurs se résume ainsi :

	2015	2014
	\$	\$
Rémunération à court terme, indemnités de départ et charges sociales	3 142	2 718
Rémunération à base d'actions	627	422
	3 769	3 140

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014
Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

24. ENGAGEMENTS

Le groupe s'est engagé dans des contrats de location à long terme échéant jusqu'en 2026 selon lesquels il doit verser des loyers pour la location d'espaces commerciaux. Les paiements minimums exigibles en vertu de ces contrats sont les suivants :

	\$
2016	12 455
2017	10 637
2018	8 876
2019	6 593
2020	4 838
Par la suite	8 282
	51 681

Le groupe a aussi conclu des ententes d'achat d'immobilisations corporelles totalisant 1 449 000 \$. Les engagements concernant les acquisitions d'entreprises sont décrits à la note 29.3.

25. ÉVENTUALITÉS

Le groupe pourrait éventuellement être tenue responsable en ce qui a trait à des réclamations et litiges survenant dans le cours normal de ses activités. La direction est d'avis que tout passif excédant les provisions déjà comptabilisées qui pourrait survenir dans le cadre d'une telle réclamation ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur les états financiers de la société.

26. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant fournit la valeur comptable de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers et les postes de bilan correspondants :

	2015 \$	2014 \$
Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Contrats de change, compris dans les débiteurs (créditeurs)	(22)	89
Swap de taux d'intérêts	(708)	(391)
Total	(730)	(302)
Prêts et créances		
Trésorerie	9 718	4 071
Comptes clients ^(a)	2 018	1 864
Ajustement au prix d'achat d'une entreprise à recouvrer ^(a)		1 285
Prêts et avances ^(b)	639	1 125
Total des prêts et créances	12 375	8 345
Autres passifs financiers		
Dépôts de clients ^(a)	4 324	3 096
Fournisseurs ^(a)	10 703	10 014
Dividendes à verser	2 013	1 992
Dette à long terme incluant la portion à court terme ^(c)	60 929	68 978
Total des passifs financiers	77 969	84 080

- a) La juste valeur des actifs et passifs financiers à court terme est approximativement égal à leur valeur comptable en raison de leur courte échéance.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

- b) La juste valeur des prêts et des avances est déterminée en actualisant des flux de trésorerie futurs à l'aide de taux courants. Cette juste valeur est approximativement égal à leur valeur comptable.
- c) La juste valeur de la dette à long terme a été déterminée comme suit :

Dette	Estimation	Conclusion
Acceptations bancaires	Valeur actualisée au taux courant	Juste valeur très proche de la valeur comptable en raison des échéances très courtes
Prêt à taux préférentiel	Valeur nominale	Juste valeur très proche de la valeur comptable en raison des échéances très courtes
Dette subordonnée auprès d'une société de développement de capital	Flux de trésorerie futurs actualisés au taux de 8 %, le taux nominal actuel de la dette	La direction croit que le taux de 8 % reflète toujours les conditions du marché concernant une dette subordonnée
Solde de prix d'achat	Flux de trésorerie futurs actualisés au taux de 8 %	Juste valeur essentiellement équivalente à la valeur comptable

27. OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le groupe est exposé à divers risques relativement aux instruments financiers incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. La direction a la responsabilité d'établir des niveaux de risques acceptables et de réviser au besoin les activités de gestion.

Le groupe ne conclut pas d'entente sur les instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, à des fins spéculatives.

La direction a établi des objectifs et des politiques relativement aux risques financiers suivants.

Risque de change

Le groupe est exposé à la fluctuation des devises à l'égard des actifs et des passifs suivants, exprimés en dollars canadiens :

	2015	2014
	\$	\$
Trésorerie en dollars US	41	21
Comptes fournisseurs en dollars US	(933)	(86)
Comptes fournisseurs en euros	(4)	(545)
Passifs nets en devises	(896)	(610)
Incidence négative d'une hausse de 10 % des devises sur le bénéfice avant impôts	(90)	(61)

La direction a établi une politique visant à couvrir par des contrats de change à terme approximativement 50 % des achats en dollars américains prévus pour la prochaine période de 12 mois.

Le groupe n'utilise pas la comptabilité de couverture. Par conséquent, les contrats de change sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan et les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats. Aux termes des contrats de change en cours au 26 décembre 2015, la société achètera en 2016 entre 1 730 000 \$ US et 3 460 000 \$ US selon le cours de change au comptant au moment de l'achat, au taux pondéré de 1,294 \$ CA. Le taux payé sera de 1,4190 si le cours de change au comptant atteint ou excède cette valeur. Au 27 décembre 2014, le taux pondéré était de 1,132 pour les contrats de change en cours sur 3 550 000 \$ US.

Au 26 décembre 2015, la juste valeur estimée des contrats de change mentionnés ci-dessus représentait un actif de 22 000 \$ (89 000 \$ au 27 décembre 2014) compris dans les comptes débiteurs.

Risque de taux d'intérêt

Au 26 décembre 2015, 74 % (76 % au 27 décembre 2014) de la dette à long terme était composée de prêts à même le crédit à terme pour acquisitions décrit à la note 15. Puisque ces prêts sont composés d'acceptations bancaires qui comportent une composante fixe (commission d'attente) et une composante variable (l'escompte), la société est exposée au risque de flux de trésorerie découlant

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

de fluctuations des escomptes sur les acceptations bancaires. Afin de réduire ce risque, Vision New Look a conclu un swap de taux d'intérêt pour convertir le taux d'intérêt variable en un taux d'intérêt fixe sur 50 % du solde en cours sur la facilité de crédit à terme pour acquisitions, ce qui a ramené le risque de taux d'intérêt variable à environ 8 % de la dette à long terme (11 % au 27 décembre 2014).

Le swap de taux d'intérêt fixe le taux d'intérêt à 2,08 % et le solde notionnel en cours couvert par le contrat était de 22 850 000 \$ au 26 décembre 2015 (26 375 000 \$ au 27 décembre 2014). La juste valeur du swap de taux d'intérêt représentait un passif de 708 000 \$ au 26 décembre 2015 (391 000 \$ au 27 décembre 2014).

Une hausse des taux d'intérêts de 100 points de base aurait eu pour conséquence une augmentation des versements d'intérêts de 459 000 \$ en 2015 (458 000 \$ en 2014) ainsi qu'une diminution du bénéfice net et des capitaux propres de 335 000 \$ en 2015 (334 000 \$ en 2014).

Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une perte soit subie lorsqu'une partie à un contrat manque à l'une de ses obligations. En général, la valeur comptable d'un actif financier présenté au bilan du groupe représente le montant maximum exposé au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est atténué de façon substantielle par l'assurance que ces actifs financiers sont placés dans des institutions financières importantes qui ont reçu une notation de première qualité d'une agence de notation de premier plan et qui se qualifient en tant que parties contractantes solvables.

Le risque de crédit à l'égard des comptes clients est limité en raison de la politique générale consistant à exiger un dépôt lors de la prise de commande et le paiement du solde lors de la livraison des biens. Les montants en souffrance à la fin de 2015 et 2014 n'étaient pas significatifs.

Les ajustements de prix à recevoir à la fin de 2014 en lien avec l'achat de Greiche & Scaff étaient protégés par des montants entrecroisés et ont été reçus en 2015.

Le risque de crédit lié aux prêts à des cadres ou des entités liées est limité en raison de garanties sur des actifs et le risque de crédit lié aux prêts à des professionnels est atténué par la nature de la relation d'affaires avec les débiteurs.

La direction considère que la qualité du crédit des actifs financiers mentionnés précédemment est bonne et ce, à chacune des dates de clôture.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité permet de maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et d'assurer que le groupe dispose de sources de financement, telles des facilités de crédit d'un montant autorisé suffisant. Le groupe établit des budgets et des projections de liquidités et a une politique de gestion des liquidités afin d'assurer la disponibilité de fonds nécessaires pour remplir ses obligations dans un avenir prévisible.

L'analyse des échéances des passifs financiers, incluant les intérêts estimés, se résume comme suit :

	Crédit renouvelable	Dette à long terme	Contrat de swap de taux d'intérêt	Comptes fournisseurs frais courus et dividendes à payer	Total
2016	89	8 266	262	23 343	31 960
2017	89	8 276	230		8 595
2018	89	52 086	107		52 282
	267	68 628	599	23 343	92 837

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

Cette analyse reflète les hypothèses suivantes, basées sur les conditions existant à la fin de 2015 :

- Un niveau constant du crédit renouvelable de 2 000 000 \$ et un taux d'intérêt de 4,45 %;
- L'utilisation d'un crédit renouvelable pour financer le fonds de roulement seulement et non les dépenses en immobilisations;
- Des frais de financement de 3,7 % sur la dette à même le crédit à terme pour acquisitions, des remboursements annuels du capital de 5 275 000 \$ et le remboursement du solde de 35 338 500 en 2018;
- Des débours additionnels découlant du règlement régulier du contrat de swap de taux d'intérêt;
- Le versement régulier des intérêts de 8 % sur la dette subordonnée et le plein remboursement en 2018.

28. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs du groupe en ce qui concerne la gestion du capital sont :

- Optimiser l'utilisation de la dette tout en gardant une certaine marge de manœuvre entre les ratios financiers réels et ceux exigés en vertu des facilités de crédit.
- Utiliser les flux de trésorerie provenant de l'exploitation pour payer les intérêts, rembourser la dette, continuer les dépenses en immobilisations de maintenance et de croissance, et maintenir le versement actuel de dividende aux actionnaires.

Le capital du groupe est composé des capitaux propres et de la dette nette. La dette nette est composée du total de la dette à long terme, incluant la portion à court terme, les emprunts sur la facilité de crédit renouvelable et les dividendes à payer, en excédent de la trésorerie. Le groupe gère la structure du capital en finançant sa croissance par une combinaison de l'utilisation des facilités de crédit et des flux de trésorerie provenant de l'exploitation ainsi que par l'émission d'actions.

La structure du capital du groupe est la suivante :

	2015		2014	
	\$	%	\$	%
Dette nette	53 224	45%	65 543	51%
Capitaux propres	64 212	55%	62 055	49%
Capitalisation totale	117 436	100%	127 598	100%

Les balises relatives à la gestion du capital se rapprochent des exigences des facilités de crédit. La performance en résultant se présente comme suit :

	Balises révisées à la fin de 2015	Balises à la fin de 2014	2015	2014
Dette nette / BAIIA ajusté ^{a)}	Maximum de 3,00	Maximum de 3,25	1,67	2,20
Dette nette ajustée ^{b)} / BAIIL ^{c)}	Maximum de 4,50	Maximum de 5,00	3,41	3,79
Ratio de couverture des frais fixes ^{d)}	Minimum de 1,10	Minimum de 1,10	1,88	1,57

- Le BAIIA ajusté correspond au bénéfice net avant les frais financiers, les impôts et l'amortissement des quatre derniers trimestres. Il exclut les gains et pertes de change, la rémunération à base d'actions, les frais d'acquisition d'entreprise et les frais de restructuration. L'information pro forma est incluse lorsque nécessaire.
- La dette nette ajustée correspond à la dette nette plus les frais de loyer multipliés par huit pour les quatre derniers trimestres. L'information pro forma est incluse lorsque nécessaire.
- Le BAIIL est défini comme étant le BAIIA plus les frais de loyer.
- Le ratio de couverture des frais fixes est défini, pour une période de quatre trimestres, comme étant le rapport entre (i) le BAIIA moins les dépenses en immobilisations, les impôts et les dividendes versés en espèces, et (ii) les frais fixes. Aux fins de ce calcul, les frais fixes sont composés des remboursements prévus sur la dette et des intérêts payés durant la période.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

Vision New Look n'a aucun engagement d'émettre des actions, sauf aux termes de l'exercice d'options, du RRD, d'une certaine entente de services (25 000 \$ par année), et d'un engagement à émettre 31 604 actions ordinaires de catégorie A au titre d'une contrepartie partielle visant l'acquisition d'une entreprise qui a été conclue en janvier 2016. Se reporter à la note 29.3 pour plus de détails.

29. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

29.1 Dividendes

Le 14 mars 2016, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,15 \$ par action ordinaire de catégorie A aux actionnaires inscrits le 23 mars 2016. Le dividende sera payable le 31 mars 2016 et aucun passif n'a été enregistré à cet égard dans les états financiers de l'exercice de 2015.

29.2 Actions émises par le biais du RRD

Le 31 décembre 2015, Vision New Look a émis 10 370 actions ordinaires de catégorie A à un prix de 28,07 \$ par action pour un total de 291 000 \$ dans le cadre du RRD. Cette émission sera comptabilisée au premier trimestre de 2016.

29.3 Acquisitions d'entreprises

29.3.1 Acquisition des magasins iVision

Le 9 février 2016, le groupe a fait l'acquisition des actifs d'une entreprise comprenant 15 cliniques d'optique, dont 11 sont exploitées sous la bannière iVision, dans le sud-ouest de l'Ontario. Deux des magasins acquis sont chacun la propriété d'une société impliquant un vendeur ayant une participation ne donnant pas le contrôle. Les magasins vont poursuivre leurs activités sous leur nom antérieur à l'exception de deux qui seront exploités sous la bannière Vogue Optical. L'acquisition a été faite en vue de renforcer la position du groupe en Ontario.

Le prix d'achat préliminaire a été établi comme suit :

Valeurs comptabilisés des actifs identifiables	\$
Fonds de roulement net	701
Immobilisations corporelles	2 292
Actifs incorporels	3 320
Passifs d'impôt différé	(609)
Actifs nets identifiables	5 704
Goodwill^(a)	7 725
Total des actifs nets acquis	13 429
Païement en trésorerie	12 545
Parts ne donnant pas le contrôle ^(b)	429
Retenue de garantie	455
Contrepartie totale	13 429

Cette répartition préliminaire du prix d'achat est sujette à changement.

- a) Le goodwill est attribué au personnel, à la localisation des magasins, aux relations avec les optométristes, au savoir-faire et aux synergies attendues de regroupement des activités de l'entreprise acquise avec celles du groupe. La direction estime qu'environ 85% du goodwill acquis sera amortissable aux fins des impôts.
- b) Les participations ne donnant pas le contrôle représentent une participation de 25% d'une société exploitant un magasin et une participation de 49 % d'une société exploitant un autre magasin. La valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle reflète une part proportionnelle de la juste valeur des actifs nets acquis.

Le chiffre d'affaires des magasins acquis est estimé à 8 millions \$ pour la période de 12 mois terminée en septembre 2015.

L'acquisition a été financée par le biais des facilités de crédit existantes.

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à l'exception des actions et des montants par action

29.3.2 Autre acquisition d'entreprise

Le 15 janvier 2016, le groupe a fait l'acquisition de 100 % des actions avec droit de vote d'une société exploitant une clinique d'optique à Montréal, Québec, laquelle continue ses activités sous son nom commercial. L'acquisition contribuera à renforcer la position du groupe dans l'industrie de l'optique au Québec. Les détails de l'acquisition d'entreprise se résument de la façon suivante :

Valeurs comptables des actifs identifiables	\$
Fonds de roulement net	98
Immobilisations corporelles	544
Actifs incorporels	1 954
Crédit-bail	(159)
Passifs d'impôts différés	(575)
Actifs nets identifiables	1 862
Goodwill^(a)	2 638
Total des actifs nets acquis	4 500
Montant payé en trésorerie	3 240
Retenue de garantie	360
31,604 actions de Vision New Look	900
Contrepartie totale	4 500

- a) Le goodwill est attribué au personnel, au savoir-faire ainsi qu'aux synergies attendues du regroupement des activités de l'entreprise acquise avec celles du groupe. Le montant du goodwill acquis n'est pas déductible d'impôt.

La répartition du prix d'achat est préliminaire et sujette à changement.

29.4 Modifications aux facilités de crédit

Le 27 janvier 2016, la facilité de crédit renouvelable est passée de 13 millions \$ à 30 millions \$.

Bannières principales en 2015



Bannières principales en 2015



Bannières principales en 2015



Groupe Vision New Look inc. Conseil d'administration

W. John Bennett
Président du conseil
Groupe Vision New Look inc.

Antoine Amiel
Président
Groupe Vision New Look inc.

Richard Cherney
Secrétaire
Groupe Vision New Look inc.
Associé directeur
Davies Ward Phillips & Vineberg

M. William Cleman
Consultant entreprise de gestion
Cleman Consulting Inc.

Paul S. Echenberg
Président et chef de la direction
Schroders and Associates
Canada Inc.

William R. Ferguson
Président
Eric T. Webster Foundation

Martial Gagné
Président
Lunetterie New Look /
Greiche & Scaff

C. Emmett Pearson
Administrateur
Groupe Vision New Look inc.

Groupe Vision New Look inc. Haute direction

Antoine Amiel
Président
Groupe Vision New Look inc.

Derrick Giannoumis
Premier vice-président et
chef de la direction financière
Groupe Vision New Look inc.

Mario Pageau
Premier vice-président
Produits et services optiques
Groupe Vision New Look inc.

Martin Galerneau
Vice-président
Technologies de l'information
Groupe Vision New Look inc.

Franca Russo
Vice-présidente
Mise en marché
Groupe Vision New Look inc.

Greiche & Scaff Haute direction

Martial Gagné
Président
Greiche & Scaff

Lunetterie New Look Haute direction

Martial Gagné
Président
Lunetterie New Look

Marie-Josée Mercier
Vice-présidente
Ventes et Opérations
Lunetterie New Look

France Reimnitz
Vice-présidente
Marketing et Mise en marché
Lunetterie New Look

Caroline Rouleau
Vice-présidente
Services professionnels et
Ressources humaines
Lunetterie New Look

Vogue Optical Group Inc. Haute direction

John MacLeod
Président
Vogue Optical Group Inc.

Juanita Leary
Vice-présidente
Ventes et Marketing
Vogue Optical Group Inc.

Regan Lewis
Vice-président
Finances
Vogue Optical Group Inc.

Coordonnées

Siège social
1, Place Ville-Marie, bureau 3438
Montréal, (Québec), H3B 3N6
Tél : (514) 877-4299
Télec : (514) 876-3956
Site Internet : newlookvision.ca

Renseignements

Lise Melanson
Tél : (514) 877-4299
Télec : (514) 876-3956
Courriel : l.melanson@benvest.com

RAPPORT ANNUEL 2015

Au 29 février 2016, Groupe Vision New Look inc. avait 13 463 336 actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation. Groupe Vision New Look inc. est un chef de file dans les produits et services de l'optique dans l'est du Canada exploitant un réseau de 193 succursales principalement sous les bannières Lunetterie New Look, Vogue Optical et Greiche & Scaff ainsi que des laboratoires à la fine pointe de la technologie.

NEWLOOK
lunetterie

Vogue Optical POLITIQUE
DE 26 PAISES
GRATUITE

greiche & scaff
professionnels de la vue

EXERCICE
terminé
le 26 décembre 2015



GROUPE VISION
NEWLOOK INC.